

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Foissac, Maurice. - Du camphre**

**1866.**

**Paris : A. Parent**

**Cote : Paris, 1866, n°112**

# THÈSE

POUR

## LE DOCTORAT EN MÉDECINE

*Présentée et soutenue le 25 mai 1866,*

PAR MAURICE FOISSAC  
né à Montauban (Tarn-et-Garonne),

Elève des hôpitaux de Paris.

---

### DU CAMPHRE

---

Le Candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

PARIS

A. PARENT, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

(Successor de M. Bignon)

31, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 31

1866



## FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Doyen, M. WURTZ.

## Professeurs. MM.

Anatomie. . . . .	JARJAVAY.
Physiologie. . . . .	LONGET.
Physique médicale. . . . .	GAVARRET.
Chimie organique et chimie minérale. . . . .	WURTZ.
Histoire naturelle médicale. . . . .	BAILLON.
Pathologie et thérapeutique générales. . . . .	ANDRAL.
Pathologie médicale. . . . .	BEHIER MONNERET.
Pathologie chirurgicale. . . . .	GOSSELIN. RICHEL.
Anatomie pathologique. . . . .	CRUVEILHIER.
Histologie. . . . .	ROBIN.
Opérations et appareils. . . . .	DENONVILLIERS.
Pharmacologie. . . . .	REGNAULD.
Thérapeutique et matière médicale. . . . .	TROUSSEAU.
Hygiène. . . . .	BOUCHARDAT.
Médecine légale. . . . .	TARDIEU.
Accouchements, maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés. . . . .	PAJOT. BOUILLAUD. PIORRY.
Clinique médicale. . . . .	GRISOLLE. N. GUILLOT. VELPEAU.
Clinique chirurgicale. . . . .	LAUGIER. NÉLATON. JOBERT DE LAMBALLE.
Clinique d'accouchements. . . . .	DEPAUL.

Doyen hon., M. le Baron PAUL DUBOIS. — Prof. hon., MM. GLOQUET et ROSTAN.

## Agrévés en exercice.

MM. BUCQUOY.	MM. HOUEL.	MM. LORAIN.	MM. POTAIN.
CHARCOT.	JACCOUD.	LUTZ.	RACLE.
DESPLATS.	JOULIN.	NAQUET.	SÉE.
DE SEYNES.	LABBÉ (Léon).	PANAS.	TARNIER.
DOLBEAU.	LABOULBÈNE.	PARROT.	VULPIAN.
FOURNIER.	LIEGEOIS.		
GUYON.	LEFORT.		

## Agrévés libres chargés de cours complémentaires.

Cours clinique des maladies de la peau. . . . .	MM. HARDY.
— des maladies des enfants. . . . .	ROGER.
— des maladies mentales et nerveuses. . . . .	LASEGUE.
— de l'ophtalmologie. . . . .	FOUCHER.

Chef des travaux anatomiques, M. SAPPEY, agrégé hors cadre.

## Examineurs de la thèse.

MM. BOUCHARDAT, président; TARDIEU, RACLE, FOURNIER.

M. FORGET, Secrétaire.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE

**DE MON PÈRE**

A MES PARENTS

A LA MÉMOIRE

**DE MON FRÈRE**

A MES AMIS

A LA MÉMOIRE  
DE MON PÈRE  
**A MES PARENTS**  
A LA MÉMOIRE  
DE MON FRÈRE  
**A MES AMIS**

A LA MAISON  
DE MALGAINE

A M. LE D<sup>r</sup> GIBERT

**A M. LE D<sup>r</sup> BOUCHARDAT**

A M. LE D<sup>r</sup> ROUCHER DE LA VILLE JOSSE

A M. LE D<sup>r</sup> MESNET

A M. LE D<sup>r</sup> MATIGR

MRS MAITRES DANS LES HOPITAUX

A LA MÉMOIRE  
DE MALGAIGNE

---

A M. LE D<sup>r</sup> GIBERT

A M. LE D<sup>r</sup> BOUCHER DE LA VILLE JOSSY

A M. LE D<sup>r</sup> MESNET

A M. LE D<sup>r</sup> MATICE

MES MAITRES DANS LES HOPITAUX.

## AVANT-PROPOS

---

Pendant la durée de notre service à l'hôpital de la Pitié, chez M. le D<sup>r</sup> Matice, nous lui avons vu souvent employer le camphre. Les bons effets qu'il en a retirés dans bien des cas, et l'emploi si rare que l'on fait en général de cette substance, nous ont donné l'idée d'en faire le sujet de notre thèse.

Acquittons ici notre tribut de reconnaissance envers M. Matice, pour les conseils particuliers qu'il a bien voulu nous donner dans nos recherches et nos observations, qui, avec les renseignements que nous avons pu puiser à d'autres sources, nous ont fourni assez d'éléments pour faire une monographie du camphre.

Nous nous estimerons heureux si notre travail peut tirer de l'oubli une substance dont l'emploi, tombé en désuétude aujourd'hui, peut entre des mains habiles rendre de véritables services.

---

## AVANT-PROPOS

Pendant la durée de notre service à l'hôpital de la Pitié, chez M. le Dr. Matic, nous lui avons vu souvent employer le camphre. Les bons effets qu'il en a retirés dans des cas, et l'emploi si rare que l'on fait en général de cette substance, nous ont donné l'idée d'en faire le sujet de notre thèse.

Acquiesçant ici notre tribut de reconnaissance envers M. Matic, pour les conseils particuliers qu'il a bien voulu nous donner dans nos recherches et nos observations, qui, avec les renseignements que nous avons pu puiser à d'autres sources, nous ont fournis assez d'éléments pour faire une monographie du camphre.

Nous nous estimons heureux si notre travail peut tirer de l'oubli une substance dont l'emploi, tombé en désuétude aujourd'hui, peut entre des mains habiles rendre de véritables services.

---

## DU CAMPHRE

---

**HISTORIQUE.** — Le camphre était connu dans les temps les plus reculés. Le *Tchaoura*, poème sanscrit, nous donne la preuve de ce que les Indiens le connaissaient. «...Il taille en guise de pieux les plus riches morceaux de camphre, afin de s'en faire une haie pour enclore un champ de kodrovas.» (Les kodrovas sont des plantes qui, comme le riz, sont très-communes et servent de nourriture aux pauvres.) Le poète veut montrer le ridicule des gens qui pour peu de chose sacrifient beaucoup.

Le camphre était donc chez ces peuples une chose de luxe, comme il l'est encore chez les Orientaux.

«Le camphre le meilleur, dit Valmont de Bomarre, ne parvient jamais en Europe, il est réservé aux grands du pays.... De temps immémorial, dit le même auteur, dans les cours des princes orientaux, on le brûle mélangé à la cire pour éclairer pendant la nuit.»

Beaucoup d'auteurs prétendent que, en raison de sa combustibilité sur l'eau, cette substance était l'un des principaux éléments du feu grégeois, dont on faisait jadis un si fréquent usage et dont la composition nous est inconnue. Il est constant que les Chinois le font entrer dans leurs feux d'artifice, et qu'à leur exemple on s'en sert fréquemment aujourd'hui.

Aucun des auteurs grecs et latins dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous n'en a fait mention. Ovide, dans les fragments qui nous restent sur les *Cosmétiques*, parle, il est vrai, d'une substance dont se servaient les dames romaines et dont la description offre quelque analogie avec le camphre.

Mais il faut, pour lui trouver réellement un emploi thérapeutique, arriver jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle.

D'après tous les auteurs qu'il nous a été donné de consulter, il est probable que ce furent les médecins arabes qui les premiers songèrent à expérimenter ses propriétés, et que c'est Avicenne qui l'introduisit dans la pratique médicale.

Je n'entrerai pas ici dans toutes les discussions qui plus tard se sont élevées sur son origine. Sérapion, Averroës, Platéarius, Agricola, etc..., se sont peut-être en cela beaucoup plus fiés à leur imagination qu'à la recherche de la réalité.

Enfin, plus tard, Mathiolo, Jean Bauhin, Sylvius, Garcias, etc., reconnurent au camphre sa véritable origine.

Ce n'est guère que vers la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que des naturalistes se sont réellement assurés que cette substance était tirée du règne végétal, et que des expérimentateurs, Alexandre Pringle, Werlhoff, Home, Collin, Griffin, Carminati, Minghini, etc., et plus récemment encore Orfila et Courraut, son élève, nous ont réellement fait connaître les propriétés physiologiques et thérapeutiques de cette substance.

Enfin, dans ces derniers temps, un homme que son orgueil et sa soif de popularité ont jeté hors la voie scientifique et dont les premiers travaux semblaient promettre un chimiste distingué aussi bien qu'un observateur habile fit du camphre une panacée universelle qui devint populaire, grâce à un petit livre intitulé : *Manuel annuaire de la santé*, dont les nombreuses éditions font depuis plus de vingt ans la science des médicastres de famille et des commères charitables. Ce pharmacien politique, dans un livre où se trouvent de rares vérités mêlées à de nombreuses erreurs (*Histoire naturelle de la santé et de la maladie*), a repris une hypothèse ancienne, due à un médecin anglais du dernier siècle, dont le travail se trouve résumé dans une brochure anonyme aux initiales A. C. D., in-8°, publiée, en 1720, sous le titre suivant : *Système d'un médecin anglais sur la cause de toutes les espèces de maladies, avec les surprenantes configurations*

des diverses espèces de petits insectes qu'on voit par le moyen d'un bon microscope dans le sang et les urines de différents malades et même de tous ceux qui doivent le devenir. Il y joint 90 figures d'insectes supposés producteurs chacun d'une affection différente. A l'exception du sarcopte de la gale, ces animalcules semblent être tous des êtres fantastiques. Il a repris, disons-nous, cette hypothèse, et a donné comme cause première, dans les 4/5<sup>e</sup> de nos maladies, le parasitisme animal et végétal. C'est dans ce volumineux compendium d'observations mal digérées qu'on trouve à côté d'ingénieuses études sur les acarus la fable des couleuvres tetant des vaches, élisant domicile *barbato virginis antro*, ou poussant l'instinct de l'hibernation jusqu'à produire de fausses grossesses. Notre guérisseur, qui, aux titres ci-dessus énoncés, joint encore ceux d'agronome et d'astrologue, partant de la propriété insecticide du camphre, a simplifié la thérapeutique en faisant entrer dans un codex fait à son usage cette substance réunie à celles qui lui sont le plus incompatibles. Exemple :

	1 <sup>er</sup> degré.....	60 grammes.
Ammoniaque.....	2 <sup>e</sup> degré.....	80 —
	3 <sup>e</sup> degré.....	100 —
Alcool. C. 142 <sup>o</sup> .....		100 —
Sel gris.....		30 —
Eau ordinaire.....		1 litre.

ORIGINE. — Le camphre est un produit d'origine végétale; l'arbre qui le fournit croît abondamment sur les côtes de Bornéo et de Sumatra. On lui donne le nom de *stadi*. Il est probablement de la même famille que le *laurus camphora* (caphura des indigènes), de la famille des *laurinées*, que l'on trouve sur la côte occidentale du Japon, et duquel les indigènes retiraient par une grossière sublimation une abondante quantité de camphre qu'ils livraient en cet état aux Hollandais. Ces derniers le raffinaient et en ont fort longtemps conservé le monopole (*Dictionnaire économique de La Marre*). Aujourd'hui on le prépare un peu partout.

Le *laurus camphora* n'est pas la seule plante qui renferme du camphre; on peut en retirer de toutes les plantes de la famille des labiées. On le trouve en assez grande quantité dans la camphrée de Montpellier, le romarin, le thym, la lavande, la sauge, la menthe, etc...

Cullen (trad. de Bosquillon, t. II, p. 318) attribue à la menthe poivrée une vertu stimulante qui n'est due qu'au camphre qu'elle contient.

Le camphre du commerce est une substance blanche, légère, cristalline, friable, demi-transparente, gommeuse sous la dent, légèrement onctueuse au toucher, d'une odeur forte et balsamique, d'une saveur âcre et presque accompagnée d'une sensation de fraîcheur.

L'action de l'acide chlorhydrique sur la thérébentine produit un corps qui ressemble si bien au camphre que quelquefois il est très-difficile de distinguer le camphre artificiel du camphre naturel. Je ne me serais pas attaché à cette distinction si je n'avais rencontré (*Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, 1859) un moyen plus commode que celui dont on s'était servi jusqu'ici pour reconnaître la fraude. En effet, on n'a pas toujours sous la main un pain sortant du four.

Voici ce procédé : l'ammoniaque liquide, dans une solution alcoolique de camphre, produit un léger précipité qui se redissout dans le mélange par la simple agitation. Le camphre artificiel au contraire donne un précipité floconneux, insoluble dans le mélange.

Dans quelques cas et avec un peu d'habitude, l'inspection seule pourra faire reconnaître le camphre artificiel. Il est plus mou, sans apparence cristalline, d'une odeur moins forte et moins pénétrante; sa cassure n'est ni friable, ni granuleuse; sa solubilité dans l'alcool est moins grande.

Quant aux propriétés physiques et chimiques du camphre, l'étendue du sujet nous oblige à les passer sous silence et à renvoyer le lecteur aux ouvrages spéciaux.

Nous nous contenterons d'énumérer celles de ces propriétés qu'il est indispensable de connaître pour établir une formule dans laquelle doit entrer le camphre.

Le camphre n'est que très-peu soluble dans l'eau, qui n'en dissout guère que 0,001.

L'alcool et les huiles le dissolvent abondamment.

Il semble avoir son maximum de solubilité dans l'éther sulfurique.

Il s'unit très-facilement aux gommes et aux mucilages en général.

Il a la propriété de liquéfier les graisses et les résines; aussi ne doit-on pas le prescrire dans les onguents et les emplâtres dont il détruirait la consistance (A. Richard et Chevalier, *Dictionnaire des drogues*).

Il n'est que très-peu soluble dans le suc gastrique: aussi, pour favoriser son absorption, doit-on le donner en solution ou en suspension, et dans ce cas on doit l'employer aussi divisé que possible.

On doit éviter de l'administrer en solution, à cause du goût désagréable qu'il laisse après lui.

Il surnage l'eau: aussi doit-on éviter de le prescrire dans un véhicule aqueux, ce qui aurait l'inconvénient de laisser au malade un goût insupportable.

La dissolution de sucre dans l'eau, quelle que soit sa concentration, ne tient pas le camphre en suspension; il s'en sépare et la surnage. On doit rendre la substance mucilagineuse avec une gomme.

#### ACTION PHYSIOLOGIQUE.

Avant d'assigner au corps qui nous occupe la place qui lui convient dans la classification des agents dont peut disposer le médecin, étudions comment se comportent un ou plusieurs fragments de cette substance introduits dans l'organisme.

Orfila (*Toxicologie*, t. II, p. 642, exp. IX) fait prendre à un chien

16 grammes de camphre en fragments et dont moitié environ se trouvait plus divisée, puis il lie l'œsophage pour s'opposer au vomissement. Quatre heures après l'ingestion de la substance, l'animal a paru agité, il a parcouru rapidement le laboratoire, s'est arrêté tout à coup, s'appuyant fortement sur les pattes antérieures et en agitant les muscles de la face d'une manière convulsive. L'instant d'après, les convulsions sont devenues générales, il est tombé sur le côté, ayant la tête fortement renversée en arrière et ses extrémités dans une agitation extrême; les yeux saillants, pour ainsi dire hors de l'orbite, offraient une injection marquée de la conjonctive et n'étaient point sensibles aux impressions extérieures; l'animal n'entendait point et avait perdu l'usage de ses facultés, la gueule était remplie d'une écume épaisse, la langue et les gencives étaient livides, la respiration gênée et accélérée. Cette attaque dura six minutes, pendant lesquelles elle semblait se terminer et se renouvelait aussitôt. Depuis cet accès, le chien fut plongé dans un abattement extrême, et il ne succomba que huit jours après. On en fit l'ouverture, et on remarqua que la face interne de l'estomac était parsemée d'ulcères. Rien n'est signalé d'ailleurs, si ce n'est que les poumons étaient affaissés, d'un tissu plus serré qu'à l'ordinaire et visiblement injecté; peut-être un peu d'injection dans les méninges.

Évidemment voilà des lésions fort insignifiantes si nous voulons par elles expliquer cet ensemble formidable de désordres que manifeste l'animal pendant la vie.

Que conclure de cette expérience? Le camphre possède une action locale analogue à celle de certains caustiques qui désorganisent tout ce qu'ils touchent; ce fait nous est démontré par les ulcérations que présente la muqueuse de l'estomac. C'est là une action immédiate incapable par elle-même de produire tous les symptômes nerveux que nous avons énumérés. Il a donc par lui-même un second mode d'action sur l'organisme, une action médiate, résultat évident de son absorption.

Qu'il ait été absorbé en nature ou bien que le suc gastrique l'ait dissout, ce qui a été nié par bien des auteurs, peu nous importe. Le camphre a été transporté au contact d'autres organes que l'estomac; le fait de l'absorption n'en est pas moins évident, et c'est par lui que nous pouvons nous expliquer cet ensemble de désordres dont les lésions que nous révèle l'autopsie ne nous rendraient pas un compte suffisant.

L'étude de l'action du camphre sur l'organisme se rattache donc à deux chefs principaux :

- 1° Action locale immédiate du camphre sur les tissus avec lesquels il est mis en rapport;
- 2° Action générale médiate, corollaire de son absorption.

#### § 1<sup>er</sup>. — *Action locale immédiate du camphre.*

Localement le camphre peut être appliqué au contact des tissus sous trois formes différentes : en fragments, à l'état de division extrême et suspendu dans un véhicule, en dissolution.

Sous ces deux dernières formes, le camphre appliqué sur la peau y détermine une sensation de froid due à sa volatilité; cette sensation peut être encore augmentée si la substance qui tient le camphre en dissolution ou en suspension est elle-même très-volatile, mais cette action cesse si on enlève la substance, qui ne laisse sur la peau aucune trace de son passage.

En fragments, le camphre appliqué sur la peau ne produit d'abord aucun effet perceptible à nos sens. Si le contact est prolongé pendant quelque temps, il ne paraît pas sensiblement l'enflammer; quelquefois cependant il y détermine un état inflammatoire, érysipélateux, qui va même jusqu'à la vésication (Schwilgué, *Matière médicale*, t. II, p. 45; A. Richard et Chevalier, *Dictionnaire des drogues simples*).

Mais si le derme est dénudé et que la peau soit excoriée ou ulcérée, quelle que soit la forme sous laquelle on applique le camphre, il y déter

mine du picotement (Schwilgué, *loc. cit.*), une sensation de cuisson qui devient très-vive et va même jusqu'à la brûlure. Une vive rougeur et une inflammation circonscrite (Cullen, trad. de Bosquillon, t. II, p. 310) sont le résultat de cette application et ne dépassent jamais les points de contact.

Mais là ne se borne pas son action : il peut être absorbé (Schwilgué, *loc. cit.*) et produire sur d'autres organes des symptômes que nous étudierons au second paragraphe.

Le camphre possède la même action sur les membranes muqueuses. Un fragment de cette substance au contact de la muqueuse buccale produit une saveur âcre et mordicante, et, bien que son évaporation détermine une sensation de froid, l'expérimentateur éprouve de la chaleur au point de contact, quelquefois dans toute la bouche et à la gorge (Cullen, trad. de Bosquillon, *loc. cit.*). Au contact de la langue, il détermine un picotement et une fourmillement incommode et provoque une abondante sécrétion de salive (A. Richard et Chevalier, *loc. cit.*) et du mucus buccal (Schwilgué, *loc. cit.*). Au bout d'une demi-heure, la muqueuse en contact devient rouge, chaude, gonflée et douloureuse. MM. Trousseau et Pidoux (*Thérapeutique*, t. II, p. 260) pensent même que le contact longtemps prolongé amènerait l'ulcération, ce qui paraît évident si nous envisageons ce qui va suivre. Mais pour que cela ait lieu il faut, comme le font très-judicieusement observer ces messieurs, que le camphre soit en fragments et non dans un dissolvant ou un véhicule.

Lorsque le camphre pénètre dans l'estomac il détermine dans cet organe, dans l'œsophage et dans la gorge, une sensation de chaleur, de picotement et de douleur qui durent plusieurs heures (*Bot. méd.*, A. Richard, p. 185). L'épigastre paraît être le plus spécialement le siège de ces symptômes. Barbier, d'Amiens (*Mat. médic.*, t. III, p. 378), cite l'observation d'un homme qui, sous l'influence de 5 grains de camphre (25 centigr.), éprouva, aussitôt après son injection, une chaleur vive et incommode à l'épigastre, laquelle s'étendait jusqu'à

l'ombilic. Cullen (trad. Bosq., t. II, p. 310) explique un symptôme par l'action de l'acrimonie de cette substance sur l'orifice supérieur de l'estomac ou par l'action sédative de sa vapeur sur cet organe, *et je crois, ajoute-t-il, que c'est en agissant de cette manière sur l'estomac même que le camphre donné à grande dose occasionne une indigestion*. Nous avons tout lieu de croire que par *indigestion* Bosquillon entend dire *vomissement*. En effet, Veau morel, dans sa traduction du même auteur, fait dire à Cullen que le camphre n'est pas également bien supporté par tous les sujets : *Quelques personnes le rejettent avec un sentiment d'inquiétude, tandis que d'autres personnes peuvent en prendre à grande dose sans aucun effet sensible*. Ce qu'il explique par ce fait, que *quelques molécules viendraient agacer l'orifice supérieur de l'estomac et déterminer le vomissement*.

Tous ces symptômes ne sont que des manifestations de lésions organiques que Orfila a très-bien étudiées dans ses expériences sur les chiens (*Toxicol.*, t. II).

Dans la troisième expérience, il fait prendre à un chien 12 grammes de camphre en dissolution dans 120 grammes d'huile et lie l'œsophage pour s'opposer aux vomissements. L'animal meurt en huit heures, et à l'autopsie il trouve l'estomac contenant un liquide brunâtre et filant, et la muqueuse gastrique sillonnée de bandes longitudinales et circulaires d'un rouge noirâtre et point d'ulcérations.

Dans la huitième expérience, il donne 16 grammes de camphre enveloppé dans du papier; il constate quatre ulcères au pylore.

Dans la neuvième expérience, il donne 16 grammes de camphre en fragments; il constate que la muqueuse gastrique est parsemée d'ulcères.

Ainsi donc nous voyons que le camphre en fragments détermine l'ulcération de la muqueuse, et qu'en solution il ne produit qu'une inflammation diffuse.

Cette action est la même sur la muqueuse rectale. Carminati injecte environ 8 grammes de camphre en solution mucilagineuse

dans le rectum d'un lapin, et trouve à l'autopsie une rougeur étendue par plaques et par bandes sur toute la surface de contact (*Comment. bononiens*, t. IV).

La muqueuse palpébrale et la conjonctive sont également très-sensibles à l'action du camphre, qui y détermine une vive cuisson et une abondante sécrétion de larmes.

La pituitaire en est vivement impressionnée : un picotement vif se manifeste d'abord et sollicite l'éternuement ; le passage de l'air dans l'inspiration produit une sensation agréable de fraîcheur ; sa sécrétion est considérablement augmentée, mais si le camphre était un fragment assez gros et que le contact soit assez prolongé, il en résulterait un effet analogue à celui que nous avons déjà constaté sur les autres muqueuses.

Tels sont les effets locaux et immédiats du camphre.

Au contact des divers tissus en présence desquels nous venons de l'examiner, il ne tarde pas à être absorbé et à produire de nouveaux symptômes, symptômes consécutifs à son absorption, symptômes médiats généraux qui vont faire l'objet de notre second paragraphe.

#### § II. — *Action générale médiate du camphre sur l'organisme.*

L'expérience dont j'ai fait mention, page 13, nous a amené à reconnaître au camphre deux modes d'action éminemment distincts.

Nous venons de nous occuper du premier ; quant au second, si nous faisons attention que les animaux ne nous manifestent jamais aussi complètement que l'homme les troubles de leur économie, et que leurs cris, leurs gémissements, tout l'ensemble des mouvements qu'ils présentent, nous laissent dans l'impossibilité d'apprécier les causes dont ils sont le résultat, nous nous trouvons astreint à nous servir, dans l'étude qui va suivre, d'autres expériences, d'expériences sur l'homme lui-même.

Voyons d'abord les expériences qui ont été faites sur les animaux :

Menghini enferme successivement des guêpes, des puces, des punaises, des araignées, des scarabées et des insectes de toute espèce et de toute grandeur, dans un verre recouvert d'un papier percé de trous pour donner accès à l'air, les soumet à l'action des vapeurs de camphre et les voit mourir au bout d'un temps qui varie avec la force de l'insecte soumis à l'expérience (*Comment. beno-niens*, t. III, p. 314, 317).

Il veut encore éprouver les effets du camphre sur des oiseaux, renouvelle ses expériences sur toutes les espèces dont il peut disposer, cherche dans l'échelle des êtres à se rapprocher de l'homme, administre du camphre à des rats, des lapins, des brebis, des chats, des chiens, etc., proportionnant toujours les doses ingérées à la taille et au degré de force de l'animal.

Les effets qu'il obtint furent variés, « mais, dit-il, tous les animaux soumis à l'expérience furent gravement affectés. »

Chez quelques-uns les symptômes qui se manifestèrent les premiers furent des mouvements convulsifs; chez d'autres des accès de fureur, du désordre, de l'abattement, de la torpeur, etc.; quelques-uns vomirent le poison, d'autres eurent du hoquet, d'autres une respiration anxieuse, d'autres des évacuations alvines mêlées de la matière toxique, d'autres avaient de l'écume à la bouche, etc.; enfin chez la plupart la mort suivit de près l'ingestion du poison et l'invasion des symptômes.

L'autopsie lui démontra quelques traces d'inflammation dans les poumons, le cœur, les méninges, surtout dans l'estomac et les intestins. Le sang, coagulé dans les vaisseaux chez les uns, était liquide et rutilant chez les autres. La bile était surtout *affluente* chez tous ceux qui présentaient ces lésions de l'estomac et des intestins (*loc. cit.*, t. IV, p. 58 et seq., 119 et seq.).

Carminati, désirant suppléer les expériences de Menghini, injecte

2 gros (8 gr.) de camphre en solution mucilagineuse dans l'anus d'un lapin et voit se développer les mêmes symptômes.

L'autopsie lui révèle des lésions analogues (*loc. cit.*, t. IV, p. 204).

Le même auteur renferme des grenouilles dans un espace de 20 centimètres cube dans lequel il met préalablement 3 gros (11 gr. 70 centigr.) de camphre, et au bout de dix à vingt minutes il les voit s'agiter, leur respiration devient pénible, des mouvements convulsifs surviennent, et l'animal meurt (*de Animalium ex mephitibus interitu*, p. 186).

Enfin Monro a fait des expériences analogues sur diverses espèces d'animaux, et conclut de ses expériences que le camphre pris à grande dose agit sur eux comme narcotique (*Essays and observ. philosophic Soc. in Edimburg*, t. III, p. 355).

Quelques auteurs, même Corradori, Schrader's Villdenow, Barton, sont allés jusqu'à expérimenter le camphre sur les plantes et sont arrivés à des conclusions toutes différentes; nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous dirons toutefois que cette substance semble avoir sur les végétaux une action analogue à celle qu'elle exerce sur les animaux, et que la différence dans les résultats pouvait peut-être tenir à la dose de substance dont on s'est servi dans les expériences entreprises à cet égard.

Enfin, plus récemment, Orfila fait de nouvelles expériences sur les chiens. Pour s'opposer aux vomissements et s'assurer de l'action de la substance ingérée, il lie l'œsophage, excepté dans sa première expérience; le résultat vient lui montrer l'utilité de cette précaution.

Dans toutes ces expériences, les symptômes d'intoxication sont les mêmes et ne varient guère que pour l'intervalle qui s'écoule entre l'ingestion du poison et les premiers symptômes et le temps après lequel l'animal succombe.

Nous allons rendre compte de ces expériences, renvoyant le lecteur à la page 13 pour l'énumération des symptômes qui ont été

observés et au tome II de la *Toxicologie* d'Orfila, ou à la thèse de Courraut, son élève (*Paris, 7 janvier 1815, n° 5*), pour d'autres renseignements que l'étendue du sujet ne nous permet pas de relater ici dans tous leurs détails.

*I<sup>re</sup> expérience.* Ingestion de 8 grammes de camphre en suspension dans un jaune d'œuf; dix minutes après, l'animal éprouve les premiers symptômes, suivis de près par un premier accès, à la suite duquel l'animal vomit la substance ingérée.

*II<sup>e</sup> expérience.* Ingestion de 12 grammes de camphre dissous dans 45 grammes d'huile d'olive; ligature de l'œsophage; au bout de quelques minutes, premiers symptômes, suivis d'un accès général qui a duré une minute et demie; cessation des accidents pendant vingt minutes; second accès; mort sept minutes après le commencement du second accès.

*Autopsie.* Sang du ventricule gauche rouge foncé; poumons affaissés, d'un tissu plus serré qu'à l'ordinaire et visiblement injecté.

Les résultats ont été les mêmes avec 8 grammes de camphre donnés dans les mêmes conditions.

*III<sup>e</sup> expérience.* 12 grammes de camphre dans 120 grammes d'huile sont donnés à un chien; ligature de l'œsophage; au bout de quelques minutes, premiers symptômes; mort en huit heures.

*Autopsie.* Injection par bandes dans l'estomac; rien au cerveau.

*IV<sup>e</sup> expérience.* 75 à 80 centigrammes de camphre dissous dans 12 à 16 grammes d'huile d'olive sont injectés dans les veines d'un chien; instantanément il présente les mêmes symptômes que dans les autres expériences; mort en quatre, six ou huit minutes.

*V<sup>e</sup> expérience.* Injection dans les veines de 3 décigrammes de camphre; mort en quatorze heures.

*VI<sup>e</sup> expérience.* 24 grammes de camphre dissous dans de l'huile

sont placés dans le tissu cellulaire du dos d'un chien robuste; cinq jours après, l'animal n'avait encore rien éprouvé.

*VII<sup>e</sup> expérience.* La même dose est placée dans le tissu cellulaire de la partie interne de la cuisse d'un petit chien; l'intoxication se manifeste au bout de vingt-quatre heures; mort deux jours après.

*VIII<sup>e</sup> expérience.* Ingestion de 16 grammes de camphre en fragments enveloppé dans du papier; mort en quatre jours.

*Autopsie.* Quatre ulcères au pylore.

*IX<sup>e</sup> expérience.* Voir page 13.

Telles sont à peu près toutes les expériences qui ont été faites sur les animaux et qui nous font admettre sans réserve les conclusions de M. Bouchardat (*Manuel de thérapeut. et mat. méd.*, édit. 1864, t. I<sup>er</sup>, p. 277). Laissons-le parler lui-même: « *Si l'on considère l'action du camphre sur la série animale, on trouve qu'il tue toutes les plantes, tous les animaux inférieurs; que ceux qu'il n'empoisonne pas immédiatement sont d'autant plus affectés qu'ils s'éloignent plus de l'homme. C'est une arme avec laquelle il peut se défendre sans se compromettre de tous les parasites qui l'entourent et qui semblent attendre et provoquer sa fin. On pourrait dire, d'une façon générale, qu'à l'opposé des sôtanées vireuses le camphre épargne d'autant plus les êtres organisés qu'ils se rapprochent plus de l'homme.* »

Examinons maintenant l'action du camphre sur l'homme.

Alexander, médecin d'Édimbourg, fit sur lui-même, à l'égard de cette substance, un essai qui faillit lui coûter la vie. Il prit un scrupule (1 gr. 30 centigr.) de camphre dans du sirop de roses; immédiatement après son ingestion, il observa que le pouls commençait à se ralentir, de 68 pulsations il tomba à 65, puis il revint monter à 77. Il prit alors une seconde dose de 1 scrupule; cette fois le pouls de 77 tomba à 67, un thermomètre placé sur l'épigastre baissa de 1 degré. Il éprouva une grande prostration des forces, des pandiculations, une chaleur désagréable dans la bouche et

dans la gorge. La force des battements du cœur avait considérablement diminué; il éprouva des anxiétés précordiales. Il fut ensuite saisi de vertiges, de bâillements, de nausées, perte de mémoire, anesthésie des sens, impossibilité de lire, fureur avec écume à la bouche, et le pouls remonta jusqu'à 100 pulsations. Dans cet état, Monro fut appelé; il lui administra de l'eau tiède qui lui fit vomir des morceaux entiers de camphre. Les facultés sensoriales revinrent peu à peu, puis les vertiges et la chaleur cessèrent pour le laisser dans une grande faiblesse. Une constipation opiniâtre suivit son rétablissement (*Experimental essays*, p. 227).

Cullen (trad. de Bosq., t. II, p. 312) cite un cas où, par erreur de l'apothicaire, il fut donné à une maniaque 40 grains (2 grammes 16 centigr.) de camphre. La malade eut une syncope et mettait la main sur sa poitrine, comme pour indiquer que c'était là le siège de son mal. Elle paraissait insensible, son pouls était très-faible et se sentait difficilement; on observait à peine sa respiration, une pâleur froide était répandue sur tout son corps; cependant il parvint à la rappeler à la vie.

Le même auteur dit que, à la dose de 30 grains, le pouls est descendu de 10 pulsations chez cette même malade.

Fred. Hoffmann (*de Usu interno camphoræ*) cite l'observation d'une personne qui avala par méprise 2 scrupules (2 gr. 60 centigr.) de camphre, ce qui la rendit fort malade. L'action du remède se manifesta par une faiblesse et une pâleur de tout le corps qui indiquait évidemment une action sédative.

Le même auteur (trad. Hallé, *Soc. roy. de méd.*, p. 66) cite l'observation d'un hypochondriaque qui avait des accidents spasmodiques très-fréquents et qui prit en une seule fois 26 décigrammes de camphre. Il se manifesta bientôt des vertiges, froid aux extrémités, anxiété, sueurs froides à la tête, délire léger, accompagné de somnolence, pouls petit et languissant; puis survint une grande chaleur, le pouls devint plus accéléré, les urines rouges, et le malade fut totalement délivré de ses spasmes.

Pouteau (*Mélanges de chirurgie de Lyon*, 1760, p. 184) cite un cas dans lequel 60 grains (3 gr. 25 centigr.) de camphre produisirent chez une femme en couche un frisson qui dura presque une heure avec la pâleur de la mort sur tout le corps; insensiblement la chaleur revint à la peau sans qu'il parut de sueurs.

Baldinger (*Programma de camphoræ conubiis*, p. 4) prétend avoir très-souvent observé que de petites doses de camphre suffisaient pour faire tomber en syncope des femmes hystériques.

Une jeune fille, sous l'influence de 10 grains (55 centigr.) de camphre, commença à pâlir dix minutes après l'ingestion. Elle eut les extrémités froides, le regard fixe et tomba en syncope; la respiration était à peine sensible et la bouche pleine d'écume; puis survint un vomissement violent avec lequel elle rejeta le camphre ingéré. Enfin, peut-être sous l'influence du traitement qu'on lui fit subir, survint un sommeil avec une sueur générale, qui furent les derniers symptômes présentés par l'accident (Hufeland).

Callisen, qui donnait souvent du camphre, a remarqué que, à la dose de 10 à 13 grains, de trois en trois heures, il produit un obscurcissement de la vue, une diminution sensible de la chaleur, de la pâleur, la respiration se gêne et s'accélère, le pouls devient petit, inégal, intermittent. La durée de ces symptômes ne dépasse pas une demi-heure. Alors la respiration devient plus libre, le pouls reprend sa fréquence normale, il devient plus égal et plus plein, et la chaleur revient par degré (*Acta reg. Societ. med. Hafniens*, t. I, p. 418).

Orfila (*Toxic.*, t. II) cite quelques observations également fort intéressantes. Nous allons lui faire quelques emprunts qui, au point de vue de l'action physiologique du camphre, offrent beaucoup d'intérêt.

OBSERVATION I<sup>re</sup>. — M..... prend 2 grammes de camphre dans un lavement mucilagineux. Quelques minutes après, il sent un goût de camphre à la gorge. Au bout d'un quart d'heure, n'ayant pas rendu

son lavement, il éprouve un sentiment d'inquiétude et de malaise général. Il saute au bas de son lit et est tout surpris de se trouver plus léger que d'habitude, il lui semblait effleurer la terre en marchant, etc., etc.

OBSERVATION II. — Un jeune droguiste mâchonnait un morceau de camphre. Au bout d'un certain temps, il se trouve pris d'un accès de folie ébrieuse. Le pouls était petit et battait 180 pulsations, les conjonctives étaient injectées, la pupille insensible à la lumière, la respiration précipitée et laborieuse ; la face était pâle et égarée, le besoin d'uriner très-fréquent. Au bout d'un moment, il fut pris d'une envie irrésistible de dormir, à laquelle on ne crut pas devoir céder à cause de l'état du pouls. Bientôt une partie de tous ces symptômes se dissipa, et on put lui laisser prendre trois heures de sommeil, au bout desquelles il se trouva guéri.

OBSERVATION III. — Une femme guidée par la médecine Raspail donne à ses petites filles une dose de camphre qui bientôt donne lieu chez elles à des symptômes d'intoxication.

L'observation de la plus jeune est celle qui nous offre le plus d'intérêt; nous jugeons donc à propos de la reproduire seule.

Le médecin appelé constata que la face était très-pâle, le regard fixe et stupide. Par intervalles de quelques secondes, des mouvements convulsifs, des membres supérieurs surtout, agitaient le corps, qui, plusieurs fois après s'être ramassé en boule, se détendait avec une grande vivacité. La face était alternativement pâle et injectée ; les paupières, agitées convulsivement, laissaient voir les globes de l'œil convulsés en haut et en dehors. La peau était pâle et humide et la chaleur des téguments diminuée. Alternativement, la petite malade perdait connaissance ou obéissait aux injonctions qu'on lui faisait. La respiration était courte et bruyante. Trois heures après survint un sommeil comateux....., etc.

Enfin, si les ouvrages de MM. Trousseau et Pidoux et de M. Bou-

chardat ne se trouvaient pas entre les mains de tous ceux qu'intéresse la thérapeutique, c'est à l'œuvre de ces messieurs que nous ferions un dernier emprunt : (Trousseau et Pidoux, *Thérap.*, t. II, p. 263; Bouchardat, *Manuel de thérapeut. et mat. médic.*, t. I, p. 279. Four ne pas allonger inutilement ce travail, nous y renvoyons le lecteur.

En comparant les diverses expériences faites sur les animaux, nous avons vu le camphre déterminer constamment la mort. D'autre part, une de ces expériences (1<sup>re</sup> d'Orfila) nous montre un animal vomissant une partie de la substance ingérée, et, après avoir présenté quelques phénomènes d'intoxication, revenir à la vie. Enfin nous venons de voir aussi Cullen, Hoffmann, Pouteau, Orfila, etc., nous rapporter des observations dans lesquelles probablement, assurément même, le camphre eût occasionné la mort si des secours n'eussent enrayé l'intoxication.

Quelle est donc la limite de l'action physiologique du camphre ?

Nous voyons dans le fait rapporté par MM. Trousseau et Pidoux (*loc. cit.*, p. 263) que l'observateur est allé jusqu'à 2 grammes sans qu'il en résultât d'accidents. Dans l'observation de Cullen, il en est pris 2 grammes 16 centigrammes; dans l'observation d'Hoffmann, 2 grammes 60 centigrammes; Alexandre en prend près de 3 grammes; la malade de Pouteau, 3 grammes 25 centigrammes; et dans ces quatre derniers cas il se manifeste des accidents formidables.

M. Bouchardat (*loc. cit.*) dit que, à la dose de 10 grammes, s'il est absorbé, il peut occasionner la mort. Nous sommes bien loin de penser que, en cas d'absorption, cette dose soit nécessaire. D'après MM. Trousseau et Pidoux, on peut aller jusqu'à 4 grammes en une seule fois sans risquer d'accidents.

En présence des faits rapportés plus haut et de leurs formidables conséquences, peut-être hésiterions-nous à émettre une pareille affirmation si nous ne pouvions nous abriter sous des autorités aussi compétentes; toutefois nous n'oserions conseiller à personne une semblable expérience.

Il est vrai que le degré de tolérance varie suivant les sujets (Cullen, trad. de VeauMOREL, t. II) et suivant une foule de conditions. C'est ainsi que nous voyons la malade d'Alibert (*Mat. médic.*, t. II, p. 117) prendre 1 gros de camphre (3 gr. 90 centigr.) dans une potion sans en être nullement incommodée ; mais l'observation ne nous dit pas si cette dose fut prise en une seule fois.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que la prudence défend d'aller au delà de 2 grammes 50 centigrammes à 3 grammes ; peut-être même ne sera-t-il pas toujours prudent d'atteindre à cette dose en une seule fois.

A dose fractionnée, la conduite à tenir peut être toute différente. Le camphre est absorbé rapidement, mais aussi son élimination est rapide et les sécrétions se chargent d'en débarrasser l'économie. On pourra peut-être, eu égard à ces conditions, dépasser 4 grammes en un jour. Collin est bien allé jusqu'à une demi-once (26 gr.) de camphre en un jour ; mais la tolérance exceptionnelle d'une pareille dose n'en saurait justifier l'usage. Nous pensons même que, lorsqu'en un jour le praticien fait prendre une dose de camphre supérieure à 4 grammes, il devra surveiller l'action et se tenir en garde, afin de suspendre l'administration en temps opportun. En voici la raison : une dose de camphre, si elle est trop forte, irrite la muqueuse gastrique, la seconde dose ajoutera à cette irritation, et la propriété absorbante sera d'autant plus diminuée que l'irritation sera plus grande. L'absorption de cette dose pourra ne pas être complète alors qu'il sera ingéré une nouvelle quantité de la substance ; il y aura accumulation de la substance ; il faut donc éviter qu'il puisse s'accumuler une dose supérieure à celle que comporte la limite physiologique.

Telles sont les limites qu'on ne doit pas dépasser.

A la dose de 10 à 20 centigrammes au contraire nous ne croyons pas, à moins de susceptibilités particulières, que l'on puisse en éprouver quelque effet. Notre opinion concorde en ce point avec celle de A. Richard (*Dict. de bot.*), qui prétend que si l'on donne

le camphre à la dose de 2 à 4 grains il n'occasionne aucun changement notable dans l'économie.

D'après Barbier, d'Amiens (*loc. cit.*, t. III, p. 385), pour obtenir les premiers phénomènes, le ralentissement du pouls, le décroissement de la chaleur animale, il faut aller jusqu'à 12 grains au moins (60 centigr.) et 20 grains (1 gr) au plus.

D'après Cullen (Bosq., *loc. cit.*) ces doses seraient encore insuffisantes, et pour obtenir un effet du camphre il faut le donner à la dose de 20 grains (1 gram.) au moins, et, si l'on en donne de plus petites, il faut qu'elles soient réitérées à des intervalles très-courts.

Enfin Schwilgué prescrit le camphre aux doses suivantes : 1 demi-gr. à 1 gram. par la bouche, 1 gram. à 3 gram. par l'anus, 5 à 10 gram. à la peau.

Dans ce qui précède, nous avons parlé des susceptibilités particulières de quelques sujets par rapport au camphre ; cela nous oblige à quelques explications à cet égard.

Pour obtenir l'effet que l'on désire et ne pas le dépasser, il faut apprécier toutes les circonstances qui peuvent activer ou ralentir l'absorption et modifier ses résultats. Nous devons considérer la durée de cette absorption, et par suite la quantité de médicament introduit dans la circulation dans un temps donné.

Nous devons donc avoir égard à plusieurs conditions

1° *La nature du médicament.* — Nous avons vu en effet, d'après les expériences d'Orfila, que son absorption est beaucoup plus prompte lorsqu'il est dissout ou en suspension dans un véhicule que lorsqu'il est en fragments.

2° *La partie sur laquelle on l'applique.* — Nous savons que l'absorption est d'autant plus prompte que la surface est plus vasculaire.

3° *L'âge du sujet.* — On ne doit pas oublier que chez les enfants l'absorption est très-prompte et le système nerveux beaucoup plus susceptible.

4° *L'état de santé ou de maladie.* — Nous savons que l'état de maladie donne quelquefois aux sujets une espèce d'immunité à

l'égard des médicaments, et que les doses peuvent être poussées bien au delà de la limite physiologique sans que le sujet en éprouve aucun effet fâcheux.

5° Le *sexe*. — Chez les femmes domine surtout l'élément nerveux.

6° Le *tempérament*, l'*idiosyncrasie*. — Les sujets pléthoriques fortement constitués et ceux chez lesquels prédomine le tempérament nerveux sont très-sensibles à l'action du camphre.

C'est d'après les conditions particulières que nous venons d'énumérer que l'on pourra doser le camphre, mais le praticien ne devra pas les perdre de vue.

Si maintenant nous rapprochons les observations d'Alexandre, de Collin, de Fred. Hoffmam, de Pouteau, de Cullen, de Baldinger, Calisen, Orfila, MM. Trousseau et Pidoux, que nous y joignons celles de Whytt, Werlhoff, Griffin, Lassonne, Home, etc., etc., etc., voici ce que nous pourrions dire de l'action physiologique du camphre :

A haute dose on observe un ralentissement dans la circulation, le pouls est petit et languissant, la force des battements du cœur diminue considérablement ; la respiration devient rare, s'observant à peine ; anxiété précordiale vive, abaissement de la chaleur animale ; froid aux extrémités, sueurs froides à la tête, réfrigération paraissant envahir le torse ; décoloration des tissus, sentiment de faiblesse et de brisement dans les membres, prostration des forces pouvant aller jusqu'à la syncope ; anesthésie des sens, insensibilité ; délire accompagné de somnolence, pandiculations, chaleur désagréable à la gorge.

Au bout d'un temps variable surviennent des vertiges, des nausées, quelquefois suivies de vomissements de la substance ingérée ; l'anesthésie des sens continue, il survient des convulsions, puis une véritable fureur avec écume à la bouche, augmentation et accélération du pouls, augmentation dans la force des battements du cœur, chaleur à la peau, urines rouges et abondantes ; puis tous ces symptômes cessent pour faire place au sommeil.

L'examen attentif de ces symptômes nous amène à reconnaître, avec MM. Trousseau et Pidoux, deux actions bien tranchées se succédant dans l'organisme.

La première est une action *sédative*, la seconde est une action *stimulante* : c'est pour n'avoir pas observé avec toute l'attention voulue ces deux ordres d'effets que les auteurs sont arrivés à des résultats contradictoires au premier abord et que la classification des faits observés nous explique très-bien.

C'est ainsi que nous voyons Craton et L. Daniel avancer que le camphre, même à très-petite dose, détermine une violente excitation sanguine et nerveuse, et Fréd. Hoffmann réfuter vivement ces deux auteurs (*Dissertatio de usu interno camphoræ*, Hallé, 1714, p. 20), assurant avoir donné plus d'une fois à un homme sain depuis 1 scrupule (1 gr. 30 centigr.) jusqu'à demi-gros (1 gr. 95) de camphre sans avoir pu remarquer ni augmentation de chaleur, ni élévation du pouls..., etc..., mais au contraire un refroidissement sensible, surtout vers la région précordiale, et plus loin il ajoute qu'une once d'esprit-de-vin, ou même une bouchée de vin généreux (*unicus haustus vini generosi*), excite souvent plus de chaleur que 2 gros (7 gr. 81 centigr.) de camphre.

Cullen (Bosq., t. II) ne comprend pas que Quarin ait pu dire, en parlant du camphre et de ses effets : « *Pulsum celerrimum, faciem ruberrimam oculos torvos, inflammatos, convulsiones et phrenetidem læthalem secutam fuisse.* »

Et cependant il admet bien qu'une réaction suive immédiatement l'effet sédatif, puisqu'il l'explique par « *le combat qui survient entre la force de la puissance sédative et la réaction du système* » (sic) (*loc. cit.*, p. 312).

Tous ces faits nous amènent donc à reconnaître au camphre ces deux actions; mais le camphre possède encore d'autres propriétés.

Nous avons vu, p. 16, que le camphre introduit dans la bouche augmente la sécrétion de la salive et du mucus buccal. Absorbé,

il exerce encore sur les glandes salivaires la même action, et la salive possède alors l'odeur du camphre.

Sous la muqueuse palpébrale il excite la sécrétion des larmes; mais nous pensons que ce n'est qu'une irritation locale, car il ne détermine pas cet effet lorsqu'il est pris à l'intérieur.

La transpiration cutanée au contraire, augmentée sous son influence, en est imprégnée (Schwilgué, t. I, p. 374). Il en est encore de même de l'exhalation pulmonaire (Barbier, d'Amiens, *loc. cit.*).

La sécrétion de l'urine semble être excitée par le camphre à l'intérieur (Roux, *Traité des fièvres adynamiques*, p. 273); mais, d'après Lassone et Cullen, elle n'en prendrait jamais l'odeur (Barbier, d'Amiens, t. III), opinion que nous trouvons reproduite par Schwilgué (*loc. cit.*, t. I, p. 374). Toutefois l'urine devient plus rouge (*Obs. d'Hoffmann*, trad. par Hallé, p. 66), et le camphre aurait la singulière propriété de dissoudre l'acide urique (*Dict. anonyme botan. et pharmaceut.*, 1759).

Orfila (t. II) met en note que des frictions d'huile camphrée pratiquées à la partie interne de la cuisse chez l'homme exercent une action directe sur les reins et la vessie. Il est probable que dans ce cas il agit comme diurétique.

Citons un fait que nous trouvons dans la *Botanique médicale* de A. Richard (p. 186) et que nous eussions bien voulu retrouver ailleurs; le voici reproduit textuellement : « *Un assez grand nombre de faits tendent à prouver l'action que le camphre exerce sur la sécrétion du lait; il la ralentit d'une manière évidente et finit même par la tarir complètement, soit qu'on en frictionne les mamelles, soit qu'on l'administre sous forme de lavements.* » Nous eussions vivement désiré que A. Richard nous indiquât où sont rapportés ce grand nombre de faits, malheureusement toutes nos recherches à cet égard ont été infructueuses; et comme la sécrétion du lait se tarit fort bien d'elle-même, nous ne jugeons pas à propos de rappeler ici deux observations qui nous sont particulières et auxquelles on pourrait très-bien nous objecter que notre certitude sur l'action du camphre

en pareil cas n'est rien moins que fort incertaine ; c'est une chose à soumettre au contrôle de l'expérience.

Enfin voici une question qui a été bien discutée : le camphre est-il anti-aphrodisiaque ?

Alibert (t. II, p. 117) nous rapporte l'observation suivante : « Une femme âgée de 28 ans était atteinte de *quelques légers accès de fureur utérine* ; les élèves de l'hôpital Saint-Louis lui firent prendre une potion alcoolique contenant 1 gros (3 gr. 90 cent.) de camphre. *Les désirs effrénés qui s'étaient manifestés la veille furent anéantis, et la femme dont il s'agit en fit elle-même l'aveu devant une grande quantité d'élèves. Depuis cette époque elle a avalé à trois reprises différentes la même quantité de camphre, et on a toujours observé des effets analogues.* »

Valmont de Bomarre (*Dict. d'hist. nat.*) s'exprime ainsi : « *On prétend que le camphre détruit les feux de l'amour, on dit même que son odeur rend les hommes impuissants :*

Camphora per nares, castrat odore mares.

*mais il est certain que les gens qui travaillent continuellement sur le camphre n'ont jamais rien éprouvé de semblable.* »

Chomel (*Dict. économique*) dit que quelques médecins prétendent qu'en portant sur soi un sachet où il y a du camphre on devient moins ardent pour les femmes.

Nous-même nous nous rappelons avoir vu conseiller le camphre à l'intérieur et en frictions contre un cas de nymphomanie, et ce procédé eut un excellent résultat. Malheureusement le camphre n'était dans ce cas qu'un moyen palliatif, et, à la sollicitation de la famille, le chirurgien fut obligé de recourir à une opération sanglante.

Depuis cette époque nous avons souvent conseillé le camphre contre les érections si pénibles de la période aiguë de la blennorrhagie; nous n'avons jamais eu l'occasion de lui reconnaître des

propriétés anti-aphrodisiaques fort énergiques. Peut-être avons-nous été trop timide à l'égard de la dose; nous n'avons jamais dépassé 1 gramme.

Enfin nous ajouterons à cet égard que les anciens Indiens n'avaient pas constaté des propriétés anti-aphrodisiaques à cette substance, qui, objet de luxe comme nous le disions ailleurs, devait servir de parfum aux courtisanes, si nous interprétons bien ce passage du *Tchaaura*, poème sanscrit (*loc. cit.*, verset 9) : « *A cette heure même je me la rappelle comme elle est dans nos embrassements (in copulatione, note du traducteur), rouge du vin qu'elle a bu, sa bouche toute pleine de camphre...* » Du reste, nous savons que le camphre, très-recherché par tous les peuples orientaux, ne serait peut-être pas si estimé s'ils pouvaient se douter que cette substance possède de telles propriétés; mais, en revanche, rien ne nous dit que l'habitude ne leur donne pas une certaine immunité. On pourrait peut-être expliquer l'usage qu'ils en font par la folie ébrieuse que produit le camphre à haute dose (*Obs. d'Orfila*, page 25). Cependant, comme c'est là un effet produit accidentellement par le camphre, il serait plus rationnel d'admettre que peut-être ils s'en servent pour l'opposer à l'opium,

Tels sont les effets du camphre. Évidemment, si nous nous attachons à ses propriétés toxiques, nous le placerons dans la classe des narcotico âcres; c'est du reste là que le place Orfila.

Mais, si nous considérons son action au-dessous de la dose toxique, nous pourrions le ranger dans les sédatifs et aussi dans les excitants.

Murray (*Apparatus medicaminum*, t. IV, p. 482) le compare à l'opium et fait observer que tous les deux ont une action sédatif et une action stimulante, mais dans un ordre renversé. C'est ainsi que l'opium commence par une action stimulante, le camphre par une action sédatif; c'est pourquoi (*loc. cit.*, p. 70) ces deux substances sont antidotes.

D'après Roux (*Traité des fièvres adynamiques*, p. 873), l'action du camphre est moins prompte, mais plus durable que celle de l'opium.

Le camphre ne provoque pas la constipation, il occasionne même la sueur et augmente la sécrétion urinaire. Le praticien peut tirer parti de cette différence, selon qu'il faut réveiller l'action de la peau ou diminuer le flux alvin si le ventre est trop libre.

Enfin, d'après Schwilgué (*loc. cit.*), le camphre est plus utile que l'opium quand on doit craindre d'augmenter la circulation et de déterminer le narcotisme; l'opium est préférable lorsque l'excitation de la circulation est indiquée; l'un et l'autre favorisent la transpiration cutanée, avec cette différence que celle-ci est dans un cas liée à l'augmentation de la circulation et non dans l'autre.

Quelques auteurs auraient aussi voulu rapprocher l'action du camphre de celle des strychnos. Nous ne nous y serions pas arrêté si Orfila n'y eût répondu lui-même en faisant observer que si les strychnos agissent sur le système nerveux, leur limite d'action ne s'étend pas au delà de la moelle épinière, tandis que l'action du camphre s'étend au système nerveux général.

MM. Bouchardat, Trousseau et Pidoux, le placent parmi les antispasmodiques. Nous n'avons encore rien dit de cette propriété, dont nous nous occuperons dans la partie thérapeutique de cet ouvrage.

En résumé, nous pensons que le mode d'action du camphre varie selon le mode d'administration. Il possède des propriétés contraires lorsqu'on le donne à des doses différentes et qu'on agit sur des individus de diverses complexions (Richard et Chevallier, *loc. cit.*).

Si on le donne à haute dose et en une seule fois, les phénomènes sédatifs pourront être très-intenses, mais de courte durée, et la réaction sera d'autant plus considérable. Alors le médicament peut être considéré comme stimulant.

Si, par contre, on le donne à doses fractionnées et répétées à de courts intervalles, on pourra obtenir une sédation continue. A petites doses, d'après A. Richard (*Bot. méd.*), il calme les mouvements ataxiques, fait cesser les convulsions, et, en un mot, agit à la manière des sédatifs. Du reste, la dose varie suivant les effets que l'on veut produire.

Nous verrons en thérapeutique quel est le parti que l'on peut tirer de ces différentes manières de faire.

#### RECHERCHES MÉDICO-LÉGALES.

L'action du camphre à haute dose, avons-nous dit ailleurs, sollicite le vomissement. L'empoisonnement par le camphre est donc très-rare ; cependant il en existe quelques cas.

La quantité de la substance qu'il faut ingérer pour en faire un poison et la difficulté de le dissimuler dans un véhicule, excluent la possibilité d'un crime.

L'expert ne peut donc être appelé qu'à constater un homicide par imprudence ou un suicide.

Les détails dans lesquels nous sommes entré à l'égard de l'action physiologique nous dispensent d'y revenir.

Quant à l'autopsie, l'odeur seule du camphre qui imprègne tous les tissus suffira pour amener l'expert à reconnaître la cause de la mort.

L'état de phlogose ou l'ulcération de l'estomac, l'injection des méninges et du poumon, viendraient au besoin confirmer ses soupçons à cet égard.

#### USAGES THÉRAPEUTIQUES.

Les effets si variés que détermine le camphre sur l'organisme ont conduit les médecins à s'en servir dans bien des cas. Son action sur la circulation indiquait son emploi contre les fièvres ; son action réfrigérante a été utilisée contre les inflammations ; son action sur le système nerveux l'a fait opposer aux névroses, etc.

D'autre part, nous avons vu que localement le camphre est irritant dans certains cas, et que ses effets sur l'organisme sont variables selon quelques conditions que nous avons énumérées ailleurs.

Par suite, l'emploi du camphre a ses contre-indications.

*Contre-indications de l'emploi du camphre.*—La première est l'état inflammatoire du tube digestif. On ne devra pas administrer le camphre lorsqu'il y aura un état saburral des premières voies (Barbier, d'Amiens, *loc. cit.*; A. Richard, *loc. cit.*; Alibert, *loc. cit.*). Cela se comprend : la muqueuse est enflammée et ses propriétés absorbantes sont diminuées; le camphre ingéré se trouvera donc plus longtemps au contact de la muqueuse, et son action locale irritante viendra ajouter à l'inflammation préexistante.

Alibert le proscrit dans la métrorrhagie et Richard dans la pléthore. Pourquoi, dans ces cas-là, existe-t-il une contre-indication de son emploi? Si le camphre agit comme sédatif de la circulation, son administration ne peut être que fort avantageuse contre l'hémorrhagie en général, l'hémorrhagie utérine en particulier, et toutes les affections qui se lient à la pléthore. Il est vrai que, après l'effet sédatif, se manifeste une réaction avec activité de la circulation, ce qui nous expliquerait peut-être pourquoi ces auteurs considèrent ces états particuliers comme des contre-indications.

Mais nous avons déjà dit ailleurs qu'on pouvait peut-être, dans le mode d'administration et la dose, obtenir ou l'une ou l'autre de ces actions. Dès lors cet état ne serait qu'une contre-indication de l'emploi du camphre comme stimulant.

Enfin, dans le *Dict. anonyme botanique et pharmaceutique (1759)*, nous trouvons « *qu'il ne faut pas s'en servir là où il y a des veilles importunes, car il les augmente.* » Quel sens devons-nous attacher à ces mots *veilles importunes*? C'est un symptôme qui se lie à beaucoup de maladies dans lesquelles le camphre peut cependant être bien utile. Toutes les interprétations que nous pourrions donner à ces deux mots nous entraîneraient trop loin; aussi nous bornons-nous à les citer, espérant que quelqu'un plus versé que nous dans le vieux langage médical nous en donnera la véritable signification.

En résumé, pour nous, il n'existe qu'une seule contre-indication, c'est l'état inflammatoire de l'estomac et des intestins, que cet état

soit idiopathique ou symptomatique de lésions quelconques de ces organes.

Examinons maintenant les maladies contre lesquelles on a préconisé le camphre et nos observations particulières.

---

## CHAPITRE I<sup>ER</sup>

### DES PYREXIES.

§ 1. *Fièvres continues.* — Dans la fièvre éphémère et la fièvre synoque nous ne pensons pas que personne ait songé à employer le camphre; cependant, d'après A. Richard, ses effets sédatifs le rendraient utile dans les fièvres en général.

Dans la fièvre typhoïde, au contraire, le camphre a souvent été employé. Cullen l'administre dans cette maladie, parce qu'il lui reconnaît des propriétés antiseptiques, opinion que nous trouvons reproduite par Valmont de Bomarre et par Richard et Chevalier: « Il ne faut pas cependant, dit Richard, lui attribuer des qualités antiseptiques aussi merveilleuses que celles qu'on a cru devoir lui attribuer jadis avec tant de confiance. »

Toutefois rappelons en passant les expériences de Pringle (*Observations sur les maladies des armées*, t. II, p. 207), qui démontrent que 2 grains de camphre mêlés à l'eau dans laquelle on veut conserver de la viande la conservent bien plus longtemps de la putréfaction que 60 grains de chlorhydrate de soude.

Rappelons encore une autre observation que nous n'avons pas retrouvée, dans laquelle l'auteur démontre que quelques grammes de camphre dans une cloche de verre où l'on a suspendu de la viande s'opposent à la putréfaction d'une manière indéfinie, ce qui le conduit à proposer un semblable procédé pour conserver les préparations anatomiques.

Comme stimulant, le camphre trouvera son emploi contre l'ady-

namie. D'après Roux (*Traité des fièvres adynamiques*), c'est un des excitants les plus actifs que l'on puisse employer contre la synoque putride lorsqu'elle est intense. Il reconnaît à ce remède une action prompte et vive assez durable, et justifie l'emploi qu'il en fait par cette opinion de Murray, que ce n'est pas seulement en raison de sa vertu antiputride qu'il est utile dans ces maladies, mais en relevant les forces et en expulsant les *miasmes morbifiques* par la perspiration. Du reste, il ne le donne pas seulement comme diaphorétique, mais comme excitant général et comme tonique. Schwilgué lui reconnaît aussi des propriétés toniques, et, avec Alibert, il le recommande dans ces maladies.

Contre la forme ataxique, l'utilité de son action sédative ne peut être méconnue. La prostration des forces, l'irrégularité du pouls, le délire, le froid aux extrémités, les mouvements convulsifs, les soubresauts des tendons, seront des indications de son emploi. Il favorisera la transpiration, régularisera le cours du sang, calmera l'intensité des symptômes nerveux, et aidera à une réaction que la nature est quelquefois devenue impuissante à produire.

Enfin Roux le préconise contre les pétéchie et les sugillations, qu'il considère une tendance à l'hémorrhagie, et Rivière (*Observations de médecine*, Lyon, 1724) cite plusieurs observations de ce genre dans lesquelles le camphre aurait arraché le malade à une mort certaine.

Cullen a beaucoup employé le camphre dans les fièvres de toute espèce, surtout dans les fièvres nerveuses, accompagnées de délire et d'insomnie considérable: « Si, dit-il, on ne s'est pas aperçu de ses bons effets, je crois qu'on ne doit l'attribuer qu'à ce qu'on l'a pris en trop petite quantité. »

Nous avons vu employer le camphre dans la fièvre typhoïde; voici dans quelles circonstances :

OBSERVATION I<sup>re</sup>. — B. M... est entrée à l'hôpital de la Pitié, le 14 avril, salle Sainte-Geneviève, n° 12. Elle se plaint de toux conti-

nuelle avec fièvre le soir, et présente quelques craquements humides aux sommets. Elle accuse de la céphalalgie, des nausées; sa langue est large est saburrale. — On lui prescrit un vomitif.

Le 21 avril, elle présente des taches rosées lenticulaires; la peau est chaude et sèche; le pouls faible, dicrote, bat 124 pulsations; la face est rouge, quelques vertiges, ballonnement du ventre, douleur dans la fosse iliaque droite. — Limonade, 1 gramme de camphre en 10 pilules.

Le 22, au matin, la malade est dans le même état, et ce n'est que le 27 que le pouls commence à diminuer d'intensité, et bientôt commence la convalescence.

Dans le cas présent, peut-on attribuer au camphre une action réellement utile? est-ce bien sous son influence que le pouls est descendu? et, s'il avait agi d'une manière réellement efficace, n'aurions-nous pas dû voir dès le premier jour les symptômes fébriles diminuer d'intensité?

OBSERVATION II. — X..., entré, le 15 février 1865, salle Saint-Raphaël, n° 12, a une fièvre typhoïde.

Le 4 mars survient du délire, le pouls monte jusqu'à 116 pulsations, la chaleur de la peau est considérable, une sueur visqueuse couvre le corps. — Pneumonie intercurrente. — Il prend 1 gramme de camphre en pilules.

Le 5, il est dans le même état, mais la chaleur à la peau semble diminuée. — Le camphre est continué.

Le 6, le pouls est descendu à 108; il est mou, dépressible; la peau est encore chaude, sèche et amaigrie; accablement général.

Le 7, le pouls est remonté; il est petit, filiforme, irrégulier; le malade est dans le coma.

Le 8, mort.

OBSERVATION III. — X..., entré, le 17 janvier, à la salle Saint-Raphaël, n° 35, a une fièvre typhoïde.

Le 4 février, la diarrhée et les principaux symptômes ont disparu;

le pouls reste encore à 104 pulsations, un peu dur, régulier ; céphalalgie, chaleur habituelle de la peau. — (Julep, 1 gramme de camphre.)

Le lendemain, le pouls est à 92 ; la chaleur de la peau est diminuée ; la céphalalgie a presque disparu. — (Le camphre est continué.)

La convalescence ne se fait pas longtemps attendre.

Dans ces deux dernières observations, l'emploi du camphre fut avantageux. Bien que l'un de ces malades soit atteint de pneumonie intercurrente à laquelle il a succombé, nous voyons le camphre exercer son influence sédative sur la circulation. Dans le dernier cas, il fait disparaître l'état fébrile et fait presque immédiatement arriver la convalescence.

§ II. — *Fièvres éruptives.* — L'usage de ce médicament a surtout été recommandé dans les fièvres éruptives à forme ataxique et adynamique. Roux (*loc. cit.*, p. 325) l'emploie lorsque le pouls baisse, lorsqu'il se manifeste des pétéchies, quand la couleur des boutons varioliques pâlit, lorsque les pustules s'affaissent.

Il rapporte également (p. 330) le conseil que donne Frédéric Hoffmann d'administrer un mélange d'acide benzoïque et de camphre alors que les taches morbillieuses sont pâles et livides, et des fomentations camphrées et aromatiques sur la peau dans la forme gangréneuse de la même affection.

Schwilgué le conseille pour exciter localement et par contiguïté.

Enfin il peut agir comme antiseptique dans la variole, comme le prouve l'observation suivante, tirée du *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* (1858, p. 347).

M. Neuroid rapporte que, en 1839, une épidémie de variole sévissant dans le comté d'Oldenburg, il avait, pour satisfaire aux nombreuses inoculations qu'il avait à faire, vingt-quatre aiguilles toutes préparées. Par hasard il en déposa douze dans un coffre renfermant quelques fragments de camphre. Après avoir épuisé avec un succès constant les douze premières aiguilles, il eut recours

aux douze autres qu'il avait déposées dans le coffre. Alors, quoique le virus ait été pris à la même source, les inoculations échouèrent toutes. Refaites sur les mêmes sujets avec du virus pris à une autre source, elles réussirent très-bien et presque toutes. Le virus avait donc été modifié par un agent qui, dans les circonstances présentes, ne pouvait être que le camphre, ce qui s'expliquerait par son extrême divisibilité et la propriété qu'il a de pénétrer les corps poreux et de s'y fixer. L'épidémie régnante fournissant les moyens de vérifier cette hypothèse par l'expérimentation, il mit des compresses imprégnées de camphre sur des vésicules d'inoculation et des pustules de variole, qui furent ainsi arrêtées dans leur processus et avortèrent.

Employé à l'intérieur à doses fractionnées, il parut diminuer la fièvre, abrégé la maladie et favoriser une convalescence rapide. Sur quarante varioleux ainsi traités, M. Neurold n'en perdit qu'un qui était dans un état désespéré lorsque le traitement lui fut appliqué.

Dans cette observation, le camphre a agi comme antiputride. Barbier, d'Amiens, appuie cette opinion et le conseille comme antiputride dans les varioles confluentes accompagnées de putridité.

Cependant, d'après une observation que nous rapporterons tout à l'heure (voy. pag. 49), notre malade était soumis depuis quelques jours à l'usage du camphre, ce qui ne l'a point empêché de contracter la variole.

§ III. — *Maladies pestilentielles.* — On s'est beaucoup servi du camphre dans toute cette classe de maladies. Bertrand le considère comme le spécifique de cette maladie et le préconise à la dose de 20 à 30 grains par jour et en frictions dissous dans l'huile (*Essai sur la peste; Montpellier, 14 messidor an X*) : *Si l'on me demandait quel est le médicament le plus nécessaire pour guérir la peste, je dirais d'abord le camphre, puis le camphre et encore le camphre.* Et

plus loin il ajoute que c'est le médicament dont on peut se servir le plus avantageusement dans tous les cas.

Enfin il est une maladie qui naguère encore désolait Paris, contre laquelle les médecins ont épuisé leur savoir et leur thérapeutique, c'est le choléra; auquel on n'a jamais pu opposer que la médication des symptômes.

Nous ne devons pas nous étonner qu'on ait prescrit le camphre à l'extérieur et à l'intérieur, et que plusieurs médecins en aient fait un spécifique qui malheureusement n'eut pas plus de succès que les autres, bien qu'on dût en attendre une réaction artificielle qui aiderait la nature, si souvent impuissante à la produire par elle-même.

Le professeur Magendie prescrivait des lavements et des frictions camphrées, et « par ces moyens, disait-il, aidé de sinapismes et d'autres stimulants, il est toujours parvenu à exciter la circulation du sang (*Mémoire sur le choléra-morbus épidémique de l'Inde*, par Joseph Mailloux, de l'île Maurice).

Dutrouleau (*Traité des maladies des Européens dans les pays chauds*), contre la suppression des urines dans la fièvre jaune, préconise les frictions thérébentinées sur les reins et les lavements nitrés et camphrés.

§ IV. — *Fièvres intermittentes.* — Le camphre, employé contre les fièvres intermittentes, a eu, d'après certains auteurs, les meilleurs résultats; Lémery et Chomel le conseillent comme fébrifuge suspendu au cou dans un nouet.

D'après Alibert, Barthez l'aurait donné avec succès dans les fièvres intermittentes avec symptômes nerveux. Il faisait prendre toutes les heures un mélange composé de 3 grains de camphre et 8 grains de nitrate de potasse.

Hallé (*Soc. roy. de méd.*, t. V, p. 69) a remarqué que ce mélange, donné au malade dans les trois heures qui précédaient le frisson, semblait s'opposer à l'accès; il a même réussi à le faire avorter

complètement; et si cet accès avait lieu, il ne présentait aucun des symptômes nerveux qui existaient aux accès précédents, et il était plus simple et plus modéré.

Le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* (1853, p. 536) publie plusieurs observations dans lesquelles l'usage externe du camphre uni à l'opium fut suivi des meilleurs effets.

Une dame eut une aménorrhée et des accès de fièvre intermittente contre lesquels le quinquina avait toujours eu des effets nuisibles. Le D<sup>r</sup> Chrestien eut recours à l'opium par la bouche et la teinture d'assa foetida par le rectum. La fièvre cessa pour reparaitre quatre mois après avec le type tierce. Il fut prescrit 20 centigr. d'opium et 40 grammes de camphre dissous dans 120 grammes d'eau-de-vie en frictions à la partie supérieure de la cuisse. La première friction diminua l'intensité des accès. La seconde les fit disparaître complètement.

Mais ils reparurent peu de temps après. Le D<sup>r</sup> Chrestien fit ajouter à la solution 1 décigramme d'opium et 2 décigrammes de camphre et fit faire de nouvelles frictions. Les accès se supprimèrent de nouveau, et cette fois pour ne plus reparaitre. (*Journal des Conn. méd. & chirurg.*; année 1853, p. 536).

Le même procédé réussit également dans deux autres cas de fièvre intermittente : l'une à type double tierce, l'autre à type triple tierce, qui survinrent à la suite d'une hémorrhagie utérine (*loc. cit.*).

Nous n'avons jamais vu employer le camphre dans cette maladie.

§ V. — *De la fièvre hectique.* — C'est surtout contre la fièvre hectique que nous avons pu constater les bons effets de cette substance. Un grand nombre d'observations que nous avons été à même de recueillir nous démontre que le succès du camphre ne s'est jamais démenti contre cette complication de tant de maladies. Nous nous bornons à faire mention de ces observations, car elles sont à peu près identiques dans leurs détails et dans leurs résultats. Nous

pouvons les résumer toutes en ces quelques mots : nous avons vu très-fréquemment des malades arrivés à la seconde ou troisième période de la phthisie pulmonaire, d'autres épuisés par la suppuration profonde, des dysentéries chroniques, des entérites, etc. Aux symptômes déjà si pénibles de ces maladies venait se joindre la fièvre hectique. 1 gramme de camphre a toujours suffi pour faire disparaître ces manifestations, et dans bien des cas son emploi continu les empêchait de se reproduire.

Dans la dernière période de la phthisie pulmonaire surtout, ce médicament est d'autant plus utile qu'il procure au malade un moment de bien-être, peu durable il est vrai, mais d'autant plus précieux que devant la maladie le médecin reste complètement désarmé. Ne doit-il pas s'estimer heureux, ne pouvant rien contre la cause, d'avoir sous la main de quoi lutter contre ses plus pénibles effets?

Enfin je n'abandonnerai pas le chapitre des pyrexies sans parler de ces mouvements fébriles qui surviennent sans cause appréciable dans la convalescence de quelques maladies et qui semblent la retarder.

Dans ces cas le camphre réussit admirablement. Nous avons encore à cet égard plusieurs observations; nous nous bornerons à ne citer que la suivante pour ne pas nous répéter inutilement.

A. L... est phymique. Il y a deux ans que se manifestèrent les premiers symptômes. Depuis cette époque, il est atteint très-fréquemment d'accès épileptiformes. Le dernier de ces accès le surprit dans la rue et lui laissa une contracture des extrémités, il entre à l'hôpital de la Pitié, salle Saint-Raphaël, n° 26, le 16 mars 1866. Ces accès semblent se rapporter à une méningo-encéphalite tuberculeuse. Soumis au traitement rationnel, il présente successivement un peu moins de roideur dans les articulations.

Tout mouvement fébrile a complètement cessé depuis déjà longtemps, mais la contracture persiste encore.

Le 27 avril. Quarante et un jour après son entrée à l'hôpital, sans

cause appréciable, il est pris de céphalalgie avec bourdonnements et tintements d'oreille; la face est congestionnée; le pouls, plein, vibrant, marque 88 pulsations. Des sueurs profuses couvrent le corps, la peau est chaude, le malade est profondément prostré. — Il est prescrit 1 gramme de camphre en 10 pillules.

Le lendemain 28 avril, la céphalalgie a disparu, la face est normale, le pouls est descendu à 76 pulsations, la chaleur à la peau est diminuée, et le malade se trouve bien mieux. — Le camphre est continué.

Le 29, tout symptôme fébrile a disparu, la chaleur de la peau est normale.

A partir de ce jour, la convalescence fait des progrès rapides.

---

## CHAPITRE II

### DES INFLAMMATIONS.

C'est surtout contre les inflammations que le camphre a été employé avec succès; sa volatilisation rapide, l'abaissement de température qu'elle détermine, peut-être aussi des propriétés résolutive, le rendent surtout avantageux contre les inflammations externes.

Malheureusement on ne pourra pas l'employer dans tous les cas; trop souvent en effet ces maladies sont compliquées de phénomènes gastriques, ce qui, nous le disions ailleurs, est une contre-indication formelle de l'emploi du camphre.

§ 1<sup>er</sup>. *Inflammations externes.* — C'est surtout contre les ulcères de mauvaise nature, les dartres et en général les maladies de la peau, qu'on en obtient de bons effets.

Lorsque nous étions dans le service de M. Gibert (Saint-Louis), nous l'avons vu opposer à l'extérieur aux démangeaisons de l'urticaire et de l'eczéma, à l'adynamie qui vient quelquefois compliquer le pemphigus, et associer à d'autres médicaments contre certaines variétés d'herpès. Bielt le recommande en frictions, uni au protochlorure ammoniacal de mercure ou au turbith minéral, contre la couperose (acné rosacéa) et contre le lichen chronique des mains, et uni au sulfure de mercure contre la teigne impétigineuse. (Gibert, *Traité des maladies de la peau.*)

D'après Alibert (*loc. cit.*), il serait très-efficace pour arrêter les progrès de la gangrène et du charbon.

C'est ainsi que Roux (*loc. cit.*, p. 281) préconise l'eau-de-vie camphrée pour arroser les eschares gangréneuses qui se développent si souvent au sacrum dans les fièvres typhoïdes, et le fait entrer comme antiseptique dans les gargarismes qu'il prescrit contre la gangrène des amygdales dans l'angine scarlatineuse.

Nous avons dit ailleurs que le camphre avait peut-être la propriété de tarir la sécrétion du lait : cette propriété le rendrait, d'après Richard (*loc. cit.*, p. 186), très-utile contre les engorgements des glandes mammaires connus sous le nom de *poil*.

Schwilgué le recommande contre les affections lentes des mamelles, des articulations, des testicules, et dans les suppurations atoniques qui tendent à la chronicité.

Tout le monde connaît les usages si fréquents que l'on fait de l'eau-de-vie camphrée dans les pansements des fractures. En frictions, ce topique est, contre les entorses et les contusions, un remède vulgaire.

D'après Pouteau, le camphre employé à l'extérieur serait un remède parfait contre l'érysipèle, et il semble surtout le préconiser contre les érysipèles du bas-ventre à la suite des fièvres puerpérales (*Mélanges de chirurgie*; Lyon, 1760). L'auteur du *Dictionnaire anonyme botanique et pharmaceutique* le considère comme spécifique dans cette maladie.

Le D<sup>r</sup> Spoërer (*Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, 1853, p. 259) a réduit presque à rien la mortalité qui a suivi l'érysipèle en le traitant par le camphre, qu'il considère aussi comme spécifique. Il donne une purgation à l'huile de ricin s'il y a embarras gastro-intestinal, et un bain savonneux tiède tous les jours; puis toutes les deux heures il fait prendre un mélange composé de 25 à 50 milligrammes de camphre dans du sucre ou un mucilage de gomme. Dans le cas où l'érysipèle présente quelque gravité, il donne ce mucilage à prendre toutes les heures; dans les érysipèles phlegmoneux et traumatiques, il y joint son usage interne.

Nous nous rappelons avoir vu Malgaigne l'employer très-fréquemment contre les érysipèles.

Il n'y a pas de médicament dont on ait plus usé et abusé dans le coryza, contre lequel Raspail a préconisé le camphre en poudre. Sous son influence on a vu disparaître l'enchifrènement qui en est la conséquence, et augmenter considérablement la sécrétion du mucus nasal. Beaucoup de personnes sont même allées jusqu'à l'associer au tabac et en faire un usage continu. On a préconisé aussi sa solution dans l'huile d'amandes douces portée jusque sur la muqueuse pituitaire et en frictions sur le nez.

On le fait entrer dans quelques collyres contre certaines inflammations des yeux: ce traitement semble réussir très-bien dans quelques cas.

L'expérience a souvent démontré les bons effets de cette substance dans les inflammations des organes génito-urinaires.

Hoffmann l'a vantée contre les maladies vénériennes; il propose d'en frotter la verge, sous forme d'onguent, dans la gonorrhée récente, afin d'en modérer l'inflammation. Le succès en est au moins douteux intus et extra.

Nous ne nous arrêterons pas au traitement de la syphilis par le camphre; nous ne pouvons mieux faire que de dire, avec MM. Trousseau et Pidoux, que personne ne sera tenté d'en faire l'essai.

D'après une note d'Orfila, quelques médecins de Brest em-

ployèrent le camphre en frictions faites à la partie interne de la cuisse pour calmer l'irritation produite sur ces organes par un vésicatoire. Il est probable que l'absorption du camphre détermine un effet sédatif dans ce cas particulier.

Enfin Schwilgué préconise son emploi comme résolutif dans les engorgements des ganglions lymphatiques.

§ II. *Inflammations internes.* — Ce n'est pas seulement contre les inflammations externes que l'on a employé le camphre, et l'analogie a conduit bien des médecins à s'en servir contre les inflammations internes. Nous dirons à cet égard que nous nous gardons bien d'attribuer au camphre des propriétés réellement sérieuses contre ces maladies, surtout pour ce qui concerne les inflammations aiguës. En effet, quel mode d'action pourrions-nous rationnellement lui attribuer dans la pneumonie, la pleurésie, la péritonite, etc. ?

Peut-être modifiera-t-il l'état du pouls, abaissera-t-il la chaleur, mais la cause qui entretient l'état fébrile n'en subsistera pas moins et réclamera d'autres moyens qui n'ont pas de succédanés; nous le conseillerons dans les maladies inflammatoires aiguës, mais seulement comme adjuvant, alors que le traitement antiphlogistique, s'il y a lieu, aura préparé la voie.

Nous justifierons cette opinion par les observations suivantes :

OBSERVATION I<sup>re</sup>. — L. A. ...., entré à l'hôpital le 16 avril 1864. Bronchite généralisée, pleurésie purulente double; vomique pariéto-pulmonaire. — Vomitifs révulsifs, ventouses, sinapismes, kermès, soufre doré d'antimoine.

Tous les symptômes ont cédé au traitement. Il reste encore une chaleur habituelle de la peau; le pouls est petit et très-fréquent, 112 pulsations; mouvements respiratoires accélérés, dyspnée intense. — 1 gramme de camphre.

Le lendemain, le pouls est à 92. L'état général est satisfaisant (Observation communiquée par M. Matice.)

OBSERVATION II. — L. F....., entré à l'hôpital de la Pitié le 19 mars 1866, salle Saint-Raphaël, n° 33. Phthisie pulmonaire et épanchement pleurétique. — Vésicatoires.

18 avril. Chaleur à la peau, sueurs profuses, injections de la face et des conjonctives; le pouls a 80 pulsations. — 1 gramme de camphre.

Le 19. Le pouls se maintient à 80 pulsations; chaleur à la peau diminuée; l'injection de la face et des conjonctives et les sueurs ont complètement disparu. — Continuer.

Le 20, même état.

Le 21 et le 22, le pouls est à 72. — Cessation du camphre.

OBSERVATION III. — X..... entre, le 11 février 1865, à l'hôpital de la Pitié, salle Saint-Raphaël, n° 31. Pleuro-pneumonie avec épanchement. — Traitement antiphlogistique.

Le 13. Pouls à 116, peau chaude, face rouge. — Julep, 1 gramme de camphre; ventouses sèches.

Le 14. Le pouls se maintient à 116; l'état général ne s'améliore pas. — Continuer le camphre.

Le 18. L'état général commence à s'améliorer, la fièvre est tombée. — Continuer le camphre.

Le 21. Le pouls est encore à 100 et diminue de jour en jour. Il sort guéri.

OBSERVATION IV. — X....., entré le 28 novembre 1865, atteint de pleurésie avec épanchement.

30 novembre. Menaces de suffocation, thoracentèse.

1<sup>er</sup> décembre. Pouls à 104, mou et dépressible; chaleur intense à la peau. — 1 gr. de camphre.

Le 22. Pouls à 88, fort et régulier. — Continuer.

Le 11. Malgré l'emploi du camphre, le mouvement fébrile est intense.

Le 14. On reconnaît une éruption variolique.

OBSERVATION V. — X..., entré à l'hôpital le 16 janvier 1865, salle 1806. — Foissac.

Saint-Raphaël, n° 29. Broncho-pneumonie. — Traitement antiphlogistique.

20 janvier. Le pouls est à 108, fièvre intense, langue saburrale. — Ipéca stibié; julep, 1 gr. de camphre.

Le 21. Pouls à 108, même état; le malade n'a pu supporter son julep. Nous avons dit en effet que l'état saburral était une contre-indication. — 1 gr. de camphre en pilules.

Le 23. Pouls à 88, intermittent; chaleur à la peau.

Le 24. Pouls à 64; convalescence.

Nous pourrions encore rapporter d'autres observations du même genre à l'appui de ce que nous avons avancé; nous nous en abstenons pour ne pas nous répéter inutilement.

Dans la néphrite, il pourra peut-être encore jouir de quelques avantages, grâce à ses propriétés diurétiques et sédatives; mais dans cette maladie, comme dans toutes les autres maladies inflammatoires, il ne pourra servir que comme adjuvant lorsque le traitement antiphlogistique aura été employé selon les indications.

Dans les inflammations chroniques, nous avons vu de quelle ressource pouvait être le camphre contre les symptômes de la fièvre hectique. Il serait peut-être encore fort utile lorsqu'il survient de l'adynamie. Broussais (*Hist. des phlegmasies*, t. II, p. 293) dit cependant que le camphre ne lui a jamais réussi dans les phlegmasies aiguës; aussi ne lui reconnaît-il quelque utilité que dans les inflammations chroniques.

Quant aux phlegmasies des organes digestifs, nous avons assez dit que cet état était une contradiction formelle de l'usage du camphre pour avoir besoin d'y revenir.

## CHAPITRE III

## DES NÉVROSES.

On s'est servi du camphre dans la plupart des névroses.

*Sciatique.* — La sciatique a été guérie par les fumigations camphrées et les frictions (Chèze, thèse de 1808 ; Paris, n° 149).

*Migraines.* — Tout le monde connaît l'abus que l'on a fait de l'eau sédative de Raspail contre les migraines. C'est un excellent révulsif dont le succès peut dans certains cas autres que celui qui nous occupe justifier l'emploi. Mais est-ce bien au camphre qui entre dans la composition de ce topique que l'on doit attribuer l'effet produit ? Il nous est au moins permis de le révoquer en doute, car l'ammoniac que'il contient est plus que suffisant pour produire la révulsion demandée et la présence du camphre n'est justifiée par aucun résultat sensible. Combien d'observations aurions-nous pu recueillir et combien d'observations viendraient nous prouver l'insuccès de ce médicament contre la migraine !

Nous serions trop heureux d'avoir un spécifique de cette affection contre laquelle viennent échouer toutes les ressources de la thérapeutique.

Schwilgué (*Mat. médic.*, t. II, p. 235) le préconise dans *les différents cas de névroses encéphaliques*. Nous eussions désiré que cet auteur nous donnât quelques détails sur la nature des névroses dont il veut parler et sur la façon de leur opposer le camphre. C'est du reste le seul auteur de ceux qu'il nous a été donné de consulter qui préconise le camphre dans ces cas.

*Affections convulsives.* — Cullen (trad. de Bosq., *loc. cit.*) déclare que le camphre est un excellent médicament à employer

contre les affections convulsives, et Barbier, d'Amiens, le préconise contre les douleurs névralgiques et pour faire cesser les convulsions. Le traitement par le camphre a réussi dans l'éclampsie puerpérale et a guéri une femme en quarante-huit heures (*Journal des Connaissances médico-chirurgicales*). Ce serait là une médication simple et facile à recommander aux accoucheurs, qui n'ont en présence de cette affection qu'un très-petit nombre de moyens. Heureusement cette complication se présente bien rarement. Néanmoins, si cette observation était confirmée par de nouveaux faits, l'emploi du camphre contre l'éclampsie serait une des découvertes les plus utiles que puisse enregistrer l'art obstétrical.

N'abandonnons pas ce sujet sans rappeler à tous ceux qu'intéresse l'obstétrique que le médecin Dewees a retiré, d'après Cazeau (*Traité des accouchements*), de grands avantages du camphre, qu'il prescrit contre les tranchées utérines dans l'accouchement. Il le donne à la dose de 4 grammes pour 180 grammes de véhicule, et fait prendre une cuillerée de cette potion toutes les heures, ou bien encore il fait prendre 50 centigrammes de camphre en poudre dans un sirop quelconque.

*Épilepsie* — On a employé le camphre contre l'épilepsie. Cullen dit bien qu'il n'a jamais vu d'épilepsie guérie par le camphre seul, mais il assure avoir vu plusieurs fois un paroxysme qui devait venir dans le cours de la nuit arrêté par une dose de camphre donnée au moment où le malade allait se coucher; cela s'est produit même lorsqu'on a donné le camphre seul. Mais il en a reconnu les bons effets alors surtout qu'il l'associait à une certaine quantité de cuivre ammoniacal, de vitriol blanc ou de fleurs de zinc.

A. Richard et Barbier d'Amiens, reconnaissent son utilité contre cette affection, mais ce dernier ajoute que sous son influence les accès d'épilepsie diminuent d'intensité.

*Affections spasmodiques.* — De toutes les névroses, les affections

spasmodiques sont celles contre lesquelles le camphre semble surtout réussir.

Hoffmann (trad. par Hallé, *Soc. roy. de méd.* p. 66) cite l'observation d'un homme hypocondriaque qui avait des accidents spasmodiques très-fréquents et qui fut totalement guéri de ces spasmes par 26 décigrammes de camphre qu'il prit en une seule fois. Fut-il aussi délivré de son affection hypocondriaque? C'est ce que cette observation ne nous dit pas, et que nous serions bien en droit de lui demander, car Cullen, Chomel, Lémery, etc., lui reconnaissent la propriété de guérir l'hypocondrie. Ces derniers préconisent son usage externe en frictions sur le nombril contre l'hystérie, et Chomel conseille en outre son usage interne à la dose de 6 à 15 grains.

Barbier, d'Amiens, l'a vu réussir contre l'asthme; Chomel avance le même fait et rapporte que Camus le préconise contre la rage.

*Manie, folie.* — Cullen s'est servi du camphre contre un cas de manie et rapporte l'observation suivante : Un jeune homme de 16 ans devint maniaque et tellement intraitable qu'on était obligé de l'attacher dans son lit. On fit usage avec beaucoup d'assiduité de saignées, de vésicatoires, de vomitifs, de purgatifs, etc., sans modérer la maladie. Il donna 5 grains (25 centigrammes) de camphre trois fois par jour. Tant que la dose ne fut pas au-dessus de 2 scrupules (2 grammes 60 centigrammes), elle ne parut produire aucun effet, ni bon, ni mauvais. Au-dessus de cette dose le camphre commença à donner par degrés plus de sommeil, et à rendre dans les intervalles les symptômes de manie plus modérés. Les sens revinrent peu à peu et la santé se rétablit parfaitement.

Voilà bien un cas de manie guérie par le camphre; mais il en cite un second dans lequel il ne fut pas aussi heureux, quoique par erreur le sujet dont il s'agit en ait pris une dose énorme (*loc. cit.*, p. 313).

Alibert a réussi dans une manie périodique, non pas à guérir le malade, mais à calmer l'intensité des mouvements convulsifs.

Pour Richard, le camphre ne réussit jamais mieux dans la manie que lorsqu'elle est symptomatique d'une affection hystérique.

Selon Barbier, d'Amiens, le camphre, à la dose de 16 grammes (80 centigr.) à 1 gros (3 gr. 90 centigr.), possède une action importante sur le cerveau, ce qui le rendra utile pour modérer une *action fâcheuse* et combattre les accidents dominants de la folie.

## CHAPITRE IV

### DES DIATHÈSES.

*Rhumatisme.* — Dans le rhumatisme, on a souvent employé le camphre à l'extérieur, et toutes les observations que nous avons trouvées dans les auteurs témoignent d'un succès.

Chèze (*thèse de Paris*, 1808, n° 149) enregistre vingt observations de rhumatisme ou de sciatique contre lesquelles il a eu un succès constant en se servant de fumigations camphrées, aidées dans quelques cas de frictions avec un liniment composé de 8 grammes de camphre trituré dans un jaune d'œuf, auquel il ajoutait quatre cuillerées d'huile d'olive.

Le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* (1853, p. 537) publie aussi sept cas de rhumatisme dans lesquels la maladie a cédé à des frictions faites à la partie interne des cuisses avec un mélange de camphre et d'opium dissout dans l'eau-de-vie.

Chomel, Richard, Barbier d'Amiens, et Alibert, préconisent son usage externe contre le rhumatisme, et ce dernier le recommande surtout lorsqu'il y a gonflement des articulations.

Nous ne l'avons jamais vu employer qu'à l'intérieur contre cette maladie et nous n'avons pas à enregistrer de pareils succès.

*Observation 1<sup>re</sup>.* — D. A.... entre à l'hôpital de la Pitié, salle

Sainte-Geneviève, n° 36, le 4 avril 1866. Elle est atteinte de rhumatisme articulaire aigu. — Traitement antiphlogistique, puis sulfate de quinine.

Le 16. Il ne subsiste que fort peu de douleurs; le pouls est à 72 pulsations, la chaleur à la peau est intense; elle a des sueurs profuses. — Suppression du sulfate de quinine, que l'on remplace par 1 gramme de camphre.

Le 17. Même état. — Le camphre est continué

Le 20. Malgré son julep camphré, l'état général est le même. — Le traitement au sulfate de quinine est rétabli.

Le 21. L'état général est meilleur et s'améliore tous les jours suivants.

Nous aurions encore à citer l'observation d'une autre malade entrée au n° 26 de la même salle avec un rhumatisme mono-articulaire, contre lequel le camphre n'eut pas plus de succès.

A ces deux observations nous pourrions en opposer une troisième dans laquelle nous dirions qu'une malade couchée au n° 6 de la même salle était atteinte, lors de son entrée à l'hôpital, d'un rhumatisme articulaire aigu. Tous les symptômes inflammatoires avaient cessé lorsqu'il lui fut administré 1 gr. de camphre; un léger mouvement fébrile qu'elle présentait la veille avait disparu le lendemain de ce traitement.

Cette dernière observation ne peut guère infirmer l'opinion que nous avons manifestée tout d'abord de l'inefficacité ou tout au moins de l'efficacité douteuse de l'usage interne du camphre dans le rhumatisme, car dans les deux premières observations nous voyons le camphre échouer là même où le traitement précédent avait conduit la malade jusqu'à la convalescence.

De ces faits, nous pouvons conclure, contrairement à ce qu'ont avancé quelques auteurs, que le camphre n'est pas antirhumatismal. En effet, pour s'adresser à l'état général nous étions dans les meilleures conditions, puisque les malades prenaient le camphre à l'intérieur. Comment donc expliquer les succès qu'a amenés son

usage externe? Le camphre a localement une action sédative, résolutive, soit; mais le rhumatisme n'est pas une maladie locale, et, si l'action du médicament est locale, la maladie ne peut pas être guérie; or, les vingt-sept observations dont nous avons fait mention constatent vingt-sept guérisons. Il est donc évident que le camphre a dû être absorbé, car pour guérir la maladie il a dû s'adresser à la diathèse.....

Enfin je rappellerai que pour Cullen l'usage externe du camphre contre le rhumatisme est fort dangereux, parce qu'il peut occasionner une métastase.

*De la goutte.* — Quelques auteurs ont préconisé le camphre contre la goutte, d'autres contre les accès de goutte. Il s'agit de s'entendre. Est-ce contre la diathèse, est-ce contre ses manifestations?

Nous disions dans la partie physiologique de cet ouvrage qu'un auteur avait reconnu au camphre la propriété de dissoudre l'acide urique; nous comprenons dès lors l'utilité du camphre pris à l'intérieur contre la goutte.

Pendant Cullen admet que le camphre agisse avec succès contre la douleur, mais il ne lui reconnaît aucune action sur la diathèse. A l'intérieur, il trouve son emploi dangereux, parce qu'il peut occasionner une métastase. Il appuie son opinion sur le fait suivant :

Un gentilhomme apporta des Indes de l'huile de camphre et en indiqua l'usage à un autre gentilhomme atteint d'accès de goutte. La douleur disparut après quelques frictions sur l'orteil malade, mais pour se reporter à l'orteil correspondant de l'autre pied. Il fit des frictions sur cet orteil, et la douleur, qui disparut une seconde fois, envahit le genou. Le malade se résolut à supporter cette douleur, qui en deux ou trois jours disparut sans laisser de traces.

## CHAPITRE V

## PALPITATIONS DU COEUR.

On a préconisé le camphre contre les palpitations du cœur comme succédané de la digitale.

Nous ne l'avons jamais vu employer dans les cas de lésions organiques. Toutefois, son action sédative sur la circulation paraîtrait justifier son emploi. Mais nous possédons une observation qui tendrait à nous prouver son efficacité contre les palpitations qui ne se lient pas à une lésion organique.

S. B..... est chloro-anémique. Elle est blonde, d'une pâleur habituelle. Elle a les lèvres décolorées, et se plaint de bouffées de chaleurs, de tendances aux lipothymies et de violentes palpitations du cœur qui la mettent dans l'impossibilité de prendre la moindre fatigue. Elle a un bruit de diable qui se prolonge dans les artères. Plusieurs médecins qu'elle avait consultés à diverses reprises lui avaient prescrit du fer, du quinquina, des amers, etc., sous l'influence desquels survenaient de la constipation, des vertiges, des mouvements fébriles, des nausées, etc.; aussi se vit-elle obligée de renoncer à ce traitement. Les palpitations du cœur étaient, de tous les symptômes qu'elle éprouvait, le seul qui lui soit réellement insupportable. Par hasard elle se servit de camphre pour préserver des fourrures, et elle en fit une cigarette. Elle remarqua que ses palpitations avaient cessé. Plus tard elle les vit revenir et crut devoir se servir encore du même procédé. L'essai réussit très-bien, et elle nous a affirmé que ce moyen, dont elle se sert fréquemment, la met à l'abri de cette cruelle infirmité.

Voilà une observation de nature à faire la fortune d'un système!

Nous eussions bien vivement désiré examiner cet effet du cam-

phre sur d'autres sujets qui n'auraient pas, dans un cas semblable, pris des toniques antérieurement à son usage.

Dans tous les cas, s'il peut être administré comme succédané de la digitale, il est appelé à rendre de véritables services, car nous savons que cette dernière produit si souvent des nausées et des vomissements que le praticien est obligé de renoncer à son emploi.

---

*Spermatorrhée.* — Les propriétés anti-aphrodisiaques que quelques auteurs reconnaissent au camphre devaient les amener à les conseiller dans la spermatorrhée.

Nous sommes étonné de n'avoir trouvé qu'une seule observation dans tous les ouvrages auxquels nous avons demandé des renseignements sur le camphre. Cette observation est consignée dans le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* (p. 42; 1853).

M. Gosselin, alors médecin du Bureau central, remplaçait Roux à l'Hôtel-Dieu. Il se présenta dans le service un homme qui avait une spermatorrhée. Il avait jusqu'à douze pollutions nocturnes. On employa tous les traitements, aucun n'amena un résultat satisfaisant. M. Gosselin prescrivit alors des pilules composées de 15 centigrammes de camphre et 5 centigrammes d'extrait d'opium.

Dans les deux jours qui suivirent l'administration de ces pilules, il n'y eut que trois pollutions.

Le lendemain, il n'y en eut qu'une seule, puis tout se borna à de simples érections sans pollutions.

Enfin le malade sortit complètement guéri.

---

*Helminthes.* — On s'est encore servi du camphre pour chasser les ascarides lombricoïdes, et son emploi paraît avoir été suivi de leur destruction.

Chomel, Alibert et Schwilgué, confirment cette opinion, et lui reconnaissent des propriétés anthelminthiques.

---

*Hémorrhagies, flux menstruel.* — D'après Cullen (trad. de Veau-morel), le camphre aurait des propriétés hémostatiques, et Chomel l'a préconisé à la dose de 6 à 15 grains contre l'apoplexie.

Ces deux auteurs lui reconnaissent aussi des propriétés emménagogues.

Le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales* (p. 535, 1853), nous fournit une observation à l'appui de cette opinion.

Le D<sup>r</sup> Chrestien est appelé auprès d'une demoiselle réglée à 12 ans, et qui, à sa 14<sup>e</sup> année, éprouva la suppression de ses menstrues. Quatre jours après l'époque à laquelle auraient dû apparaître ses règles, il fut prescrit des frictions à la partie interne des cuisses avec 40 à 60 centigrammes d'opium dans 32 grammes d'eau-de-vie. Ce fut en vain qu'on employa 192 grammes de cette solution, les règles ne reparurent pas; alors il fut formulé la teinture suivante : camphre, 2 grammes; opium, 10 centigrammes; eau-de-vie, 128 grammes.

A peine les trois quarts de cette nouvelle teinture furent-ils employés que les règles reparurent.

## CHAPITRE VI

### DOULEURS.

On a préconisé les solutions camphrées contre les douleurs, telles que les piqûres de guêpes, d'abeilles, de cousins, d'orties, etc. Il jouit de la propriété de les calmer en très-peu de temps.

Ses propriétés réfrigérantes l'ont fait employer surtout en solution alcoolique contre les douleurs qui suivent les brûlures (Chomel, *loc. cit.*). Tout le monde sait combien les corps réfrigérants soulagent la douleur. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des

brûlures superficielles, car si la brûlure était profonde et que le derme soit dénudé son action irritante l'augmenterait.

L'odontalgie cesse quelquefois sous l'influence du camphre comme topique.

Tout le monde connaît l'usage de l'eau-de-vie camphrée comme dentifrice. En Angleterre surtout, le camphre sert de base à un grand nombre de poudres que l'on destine à cet usage.

M. Stanislas Martin (*Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, p. 76, 1852) publie une observation qui, à ce point de vue, offre assez d'intérêt pour que nous la reproduisions.

Cet observateur a remarqué que le camphre a la propriété d'altérer les dents. Il a mis pendant plusieurs mois du camphre en poudre en contact avec des dents, et s'est aperçu que cette substance les pénètre et leur fait perdre leur matière animale et leur densité; aussi sont-elles beaucoup plus friables.

M. Bouchardat (*Manuel de théor. et de mat. méd.*) signale aussi cet inconvénient de l'emploi du camphre comme dentifrice.

---

*Empoisonnement par la strychnine.* — Dans le journal dont nous parlions tout à l'heure, le D<sup>r</sup> Arnett publie une observation dans laquelle il dit avoir donné avec succès le camphre contre un empoisonnement par la strychnine. Depuis cette époque ce praticien l'emploie et le conseille dans tous les cas où l'usage thérapeutique de la strychnine détermine des accidents.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la valeur de cette observation. La strychnine est un corps si dangereux à manier que nous ne pouvons que nous louer de pouvoir lui opposer une substance dont l'emploi est en général si facile.

---

Tels sont les usages et les propriétés thérapeutiques du camphre.

Nous avons vu ce corps régulariser la maladie dans les pyrexies, calmer les phénomènes nerveux, faire cesser les spasmes, calmer les contractions musculaires irrégulières, etc., dans certaines maladies.

Nous croyons donc devoir, avec MM. Trousseau et Pidoux et M. Bourchardat, le placer dans la classe des antispasmodiques sans qu'on puisse nous objecter d'autres propriétés qui pourraient au besoin lui valoir une place à côté d'autres corps et dans d'autres classes de médicaments.

Tels sont les usages et les propriétés thérapeutiques du camphre. Vous voyez en ce corps régulariser le malade dans les pyrexies, calmer les phénomènes nerveux, faire cesser les spasmes, calmer les contractions musculaires irrégulières, etc., dans certaines maladies.

Vous voyez donc l'emploi, avec MM. Troussier et Pilon et M. Bouchardat, le placer dans la classe des antispasmodiques sans qu'on puisse nous objecter d'autres propriétés qui pourraient au besoin lui valoir une place à côté d'autres corps et dans d'autres classes de médicaments.

## QUESTIONS

SUR

### LES DIVERSES BRANCHES DES SCIENCES MÉDICALES

*Physique.* — Chaleur animale.

*Chimie.* — Des combinaisons du phosphore avec l'oxygène; propriétés et préparation des acides phosphoreux et phosphorique.

*Pharmacologie.* — Du vinaigre de vin; quelles sont les altérations qu'on lui fait subir et des moyens de les reconnaître? Quels sont les principes que le vinaigre enlève aux plantes? Comment prépare-t-on les vinaigres médicinaux?

*Histoire naturelle.* — Caractères distinctifs des batraciens; comment les divise-t-on? De la grenouille, du crapaud; leurs produits.

*Anatomie.* — Articulations de la colonne vertébrale.

*Physiologie.* — Des usages du grand sympathique.

*Pathologie interne.* — De l'ulcère chronique simple de l'estomac.

*Pathologie externe.* — Des luxations de l'astragale.

*Pathologie générale.* — De la contagion et de l'infection.

*Anatomie pathologique.* — De l'hypertrophie glandulaire.

*Accouchements.* — Des vomissements incoercibles.

*Thérapeutique.* — De l'accoutumance en thérapeutique.

*Médecine opératoire.* — Du mode d'application des caustiques minéraux.

*Médecine légale.* — Quelle est la valeur relative des faits sur lesquels un expert peut se fonder pour affirmer qu'il y a eu empoisonnement ?

*Hygiène.* — Des pays chauds.

---

Vu, bon à imprimer.

BOUCHARDAT, Président.

*Permis d'imprimer.*

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

A. MOURIER.

